

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - Web : http://www.sntrs.fr
ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER
- Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

BRS numéro 400
400ème numéro



N° 1. — JANVIER 1956



10, rue de Solferino

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du Centre National
de la Recherche Scientifique

La lutte continue...

La lutte menée pendant deux ans par les personnels technique et administratif du C.N.R.S. pour l'obtention d'une prime de 16 % minimum pour tous et les modifications au statut n'est pas terminée.

En effet, les premiers succès remportés par le personnel (prime de 12 % de moyenne pour les catégories de 3 B à 1 A, 50 heures supplémentaires pour les petites catégories, nouvelles modifications au statut) sont loin de nous satisfaire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'analyser les décrets et de montrer tout l'arbitraire qu'ils comportent quant à la répartition, et surtout de dénoncer le fait que les petites catégories, déjà lésées dans le plan gouvernemental d'augmentation de la Fonction publique, le sont à nouveau en ne bénéficiant pas de la prime.

Nous nous refusons à considérer la question comme réglée : le personnel a lutté en commun pour les 16 % minima, il n'y a aucune raison pour que toute une série de petites catégories soit lésée.

Nous sommes décidés, en ce qui nous concerne, à continuer l'action pour que tout le personnel touche un pourcentage uniforme.

Au cours des luttes passées, nous, syndicat C.G.T., avons tout fait pour maintenir l'unité — et nous avons bien fait — car l'unité est le gage du succès.

Si nous voulons aboutir, nous devons continuer à combattre — et à combattre dans l'unité. Certains de nos collègues C.F.T.C. ou F.O. hésitent à reprendre l'action. Us prétextent que les propositions des patrons étant

faites, et le personnel devant toucher le rappel en février, une action retarderait la distribution : en réalité, l'action du personnel n'a jamais rien retardé, témoin notre grève de 48 heures qui a obligé les pouvoirs publics à accélérer la sortie des décrets. Et si le C.N.R.S. envisage de nous payer actuellement le rappel, c'est bien parce que le personnel n'a pas cessé d'exiger un compte.

Nous devons discuter avec nos camarades C.F.T.C. et F.O. dans les établissements, et leur expliquer notre position et leur demander d'intervenir avec nous pour que l'inter-syndicale réunisse le personnel et décide de l'action. Ainsi, nous respecterons les décisions de la dernière assemblée générale qui avait prévu de se réunir au début de janvier.

Guy DUPRE

(Voir suite page 6.)

Après les élections du 2 janvier

Et d'abord, pourquoi nous intéressent-elles, les élections du 2 janvier ?

Souvent, certains de nos collègues nous disent : « Un syndicat n'a pas à faire de politique ; or, les élections, c'est de la politique. » Nous n'aurions donc pas à nous en occuper.

Rappelons-leur seulement que lorsque nous demandons à notre directeur, M. Dupouy, une augmentation de nos salaires, il nous répond : « Moi, je veux bien, mais le ministre des Finances n'est pas d'accord. Moi, j'ai demandé une prime de 15 %, mais le ministre des Finances n'accorde que 12 %... et encore, pas à tout le monde ! »

M. le ministre des Finances est le représentant d'un gouvernement qui est lui-même soutenu par une majorité à l'Assemblée nationale.

Et voilà pourquoi cette majorité nous intéresse au premier chef, et, par conséquent, le résultat des élections.

Comment nous serait-il indifférent que le gouvernement inscrive à son programme, et soit en mesure de le réaliser :

— l'augmentation des salaires des travailleurs en général et de ceux de la Fonction publique, en particulier ;

— l'utilisation de la richesse nationale à des œuvres de paix ; développement de la Recherche scientifique française, défense du personnel, création de laboratoires, utilisation de la science à des fins pacifiques et profitables à tous ?

(Voir suite page 6.)



Une vue de la tribune du Congrès
(Voir le compte rendu en pages 2 et 3.)



1960, pour le MILLIARD...

Congrès en 1968 : le SNPTA-CGT se transforme en SNTRS-CGT



1978, manifestation des POSC (Professions Ouvrières et de services)

BRS numéro 400

1979
journée
nationale d'action
du 18 octobre contre
les mesures
Aigrain/
Saunier-Seïté



Edito

1956...2004

la lutte continue...

16% pour tous, une revendication toujours d'actualité un demi-siècle après la publication du premier numéro du BRS. Les taux de primes qui varient toujours selon les corps, creusent les inégalités de salaires entre les catégories de personnels des organismes de recherche. Obtenir une prime de 16% pour tous, intégrée au salaire et non modulable, est un moyen d'instituer un système de rémunération assis sur la qualification selon des principes identiques quelle que soit la fonction (technique, administrative ou de recherche), quel que soit le corps. Cela apportera des améliorations salariales à tous ceux qui ne l'ont pas encore, chercheurs comme ITA.

Cette revendication n'est pas suffisante. Le gouvernement refuse depuis plusieurs années d'accorder les augmentations minimales qui permettraient à tous de préserver leur pouvoir d'achat. Cela nécessiterait de réviser chaque année la valeur de l'indice afin de prendre en compte l'inflation. A cela, il préfère l'argument éculé du GVT, qui tient compte de l'évolution globale de la masse salariale (notamment des changements d'échelon et des promotions) et est très sensible au niveau des recrutements et à la structure démographique. Ainsi le GVT est négatif au CNRS car les effets des faibles créations d'emplois de chercheurs et des suppressions d'emplois d'ITA depuis plus d'une décennie (*qui ont entraîné mécaniquement un vieillissement de la population, avec un grand nombre de personnes aux indices terminaux*) se combinent maintenant aux effets des départs en retraite (*qui provoquent, a contrario, des coûts salariaux plus faibles en raison des remplacements par des jeunes*). Il est possible de faire reculer le gouvernement sur les salaires, comme cela a été possible ce printemps sur les postes et les crédits. Le seul moyen est la mobilisation.

La recherche publique a besoin de moyens supplémentaires pour se développer, en crédits récurrents en postes statutaires de chercheurs, d'ITA et d'ensei-

gnants-chercheurs. Les carrières de la recherche doivent être attractives. Pour cela il faut augmenter les niveaux de rémunérations, notamment des débuts de carrière, revaloriser les allocations doctorales et mettre fin à la précarité. Ce sont des revendications du syndicat. Elles ont été au centre des revendications dans le cadre des états généraux. Pour faire reculer le gouvernement, l'unité la plus large est nécessaire avec l'objectif de mobiliser largement les personnels pour obtenir satisfaction. Nous devons nous y employer, car nous avons une responsabilité particulière comme syndicat de lutte : il nous appartient de convaincre les personnels que sans leur action, demain comme hier, les revendications n'aboutiront pas. Dans l'immédiat, la LOP doit amener des améliorations pour tous, les qualifications doivent être reconnues, les grilles de salaires améliorées,



la précarité limitée.

Les directions d'organismes avancent leurs projets de remodelage du CNRS sur une base territoriale et non plus scientifique, de restructuration à la hussarde des administrations, des services et des laboratoires, de gestion managériale hiérarchique et d'individualisation des salaires et des carrières au gré des directeurs de laboratoires.

Chercheurs comme ITA sont concernés par ces projets. Les personnels ont fait des propositions, le syndicat a les siennes. Ensemble nous devons améliorer l'organisation et le fonctionnement du système de recherche.

Les personnels doivent agir et lutter pour créer des emplois statutaires de chercheurs et d'ITA, pour mettre fin à la précarité, améliorer les salaires et les carrières, pour faire reculer les directions d'organismes et le gouvernement.

Annick KIEFFER

GVT : Glissement Vieillesse Technicité
Mesures catégorielles : avancées d'échelons et promotions.

DANS LE PROCHAIN BRS N° 401

Recherche et régionalisation, Recherche publique, Recherche privée à partir des initiatives prises par la Confédération CGT et l'UGICT dans lesquelles le SNTRS-CGT s'est largement impliqué.

Sommaire... DU 400ème NUMERO

- Pages 1-2 **La lutte continue...** Edito du premier numéro du Bulletin d'information du syndicat CGT des personnels Techniques et Administratifs du Centre National de la Recherche Scientifique, qui deviendra Bulletin de la Recherche Scientifique CGT (BRS) et... quelques pages d'histoire en images...
- Page 3 **Edito 1956-2004 ... et la lutte continue.** *Par Annick KIEFFER*
- Pages 5/8 **BUDGET 2005 des EPST.**
- Page 9 **ETATS GENERAUX DE LA RECHERCHE** - *Compte rendu et appréciation du SNTRS sur la réunion finale à Grenoble des 27, 28 et 29 octobre.*
- Page 10 **Les personnels doivent agir** pour obtenir le retrait des projets dans les organismes et les universités et pour faire aboutir leurs revendications. Une déclaration de la CE du 25/11/04.
- Page 11 **Lettre ouverte au Président du CNRS...** Le CNRS ne peut pas faire comme si le paysage n'avait pas évolué ces dernières semaines en matière de propositions pour une meilleure mise en œuvre du dispositif national de recherche. *Par Jacques AUDIN*
Par Michel COUSY
- Page 12/14 **Syndicalisme et Syndicalisation** : première réflexion...
- Pages 15/19 **SPECIAL CHERCHEURS** : Le rapport final des EG : point d'appui pour les personnels ? - La restructuration du CNRS : B.Larrourou continue - L'importance de la pétition sur la reconnaissance du doctorat - Restructuration de la Chimie.
- Page 20 **www.sntrs.fr** c'est dorénavant la nouvelle adresse WEB du SNTRS.
- Pages 20-21 **PETITION : pour la reconnaissance des doctorants.**
- Pages 22-23 **Souffrance au travail** à l'INSERM et ailleurs...
- Page 23 **"Les personnes handicapées mentales ...Ethique et droit"** - Un livre de M.MANCIAUX et G.TERRENOIRE
- Pages 24-25 **INIST : Analystes documentaires** : des avancées concrètes, mais pas d'emplois de titulaires...
Par Michel COUSY et Christophe FONTE
- Pages 25/28 **Ce qui nous attend si nous laissons faire !** Les "négriers" du nettoyage sévissent sur l'université d'Orsay. *Par Michel COUSY*
- Page 28 **A propos de la retraite et les pères de famille** dans le mensuel FP de l'UGFF n°110.
- Pages 29-30 **Les femmes et la retraite.** LETTRE PETITION au Premier Ministre : pour le maintien de la bonification d'un an par enfant pour toutes les femmes de la Fonction Publique.
- Page 31 **Négociation au CNRS pour 3 CES** : Inacceptable lourdeur de la procédure juridictionnelle de requalification d'un CES...
- Pages 32-33 **TRIBUNE LIBRE** : L'importance des luttes des salariés *Par Gilles Mercier*
Erratum BRS 399 dans la note de bas de page dans l'article sur la Sécurité Sociale de *Philippe BOUYRIES*
- Page 33 **"L'aventure de la chimie jusqu'à Lavoisier"** : un livre de Claude LECAILLE. *Par Michel GRUSELLE*
- Page 34 **Les élus au Comité National du CNRS.**
- Page 35 **Il a osé le faire** : paroles du Ministre de la Fonction Publique...

Vers un mouvement national en janvier 2005. APRES LES ETATS GENERAUX DE GRENOBLE RELANCER LA MOBILISATION

Campagne d'AG dans les établissements et dans les labos

Les syndicats nationaux de la recherche et de l'enseignement supérieur : SNCS-SFU, SNEsup-FSU, SNTRS-CGT, SNPCEN-FSU, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, SUP-Recherche-UNSA, Sud-Recherche EPST, SUD Education... appellent les personnels à engager dès maintenant des **Assemblées Générales** dans tous les laboratoires et services généraux **POUR** : **"Imposer un moratoire** sur les projets de réforme, **l'arrêt des restructurations et les « expérimentations » en cours**, en particulier concernant ceux visant le CNRS, l'INSERM, le CEMAGREF, et sur l'Agence nationale de la Recherche. Nous appelons les personnels, les élus à intervenir dans les instances, à s'exprimer fortement en direction des responsables et face au Ministre.

Débattre des propositions du Rapport Final des Etats Généraux définies le 29 octobre aux Assises Nationales de Grenoble après une large discussion dans la Communauté Scientifique. Avec « l'Appel des Assises contre la précarité » du 29 septembre, la prise de position unitaire de juin dernier : « Recherche : développer et renforcer le service public », nous avons-là un ensemble de propositions qui constituent des appuis solides face aux projets du Ministre et du Gouvernement de précarisation des emplois scientifiques, de restructuration libérale du service public à travers les « pôles de compétitivité ».

Il est décisif que ces propositions soient débattues et portées par un mouvement en mesure de les imposer dans la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Recherche. L'élaboration réellement concertée et négociée de cette LOP doit s'engager sans tarder. Les organisations syndicales sussesignées appellent à discuter et à préparer dans les AG la construction d'un mouvement national en janvier 2005".

**POUR EXIGER UNE Loi d' Orientation et de Programmation (LOP) PORTEUSE DE PROGRES SOCIAL,
DANS UN DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC ET DE LA RECHERCHE PRIVEE.**

| PROJET DE BUDGET 2005 DES EPST | | | | |
|--|------------|------------|------------|--------|
| CNRS | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 464038000 | 342083000 | 121955000 | 35,65 |
| Autorisations de programmes (AP) | 464038000 | 457179000 | 6859000 | 1,50 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 1821470538 | 1776878481 | 44592057 | 2,51 |
| Le budget total du CNRS (DO+CP) | 2285508538 | 2118961481 | 166547057 | 7,86 |
| INSERM | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 132200000 | 107844000 | 24356000 | 22,58 |
| Autorisations de programmes (AP) | 132200000 | 124706000 | 7494000 | 6,01 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 342997618 | 334124836 | 8872782 | 2,66 |
| Le budget total de l'INSERM (DO+CP) | 475197618 | 441968836 | 33228782 | 7,52 |
| INRIA | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 45803000 | 37815000 | 7988000 | 21,12 |
| Autorisations de programmes (AP) | 45803000 | 37579000 | 8224000 | 21,88 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 76330168 | 74127307 | 2202861 | 2,97 |
| Le budget total de l'INRIA (DO+CP) | 122133168 | 111942307 | 10190861 | 9,10 |
| INRA | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 103817000 | 75092000 | 28725000 | 38,25 |
| Autorisations de programmes (AP) | 103817000 | 96913000 | 6904000 | 7,12 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 485246072 | 474026733 | 11219339 | 2,37 |
| Le budget total de l'INRA (DO+CP) | 589063072 | 549118733 | 39944339 | 7,27 |
| IRD (ORSTOM) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 31803000 | 27034000 | 4769000 | 17,64 |
| Autorisations de programmes (AP) | 31803000 | 31315000 | 488000 | 1,56 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 137150043 | 136703784 | 446259 | 0,33 |
| Le budget total de l'IRD (DO+CP) | 168953043 | 163737784 | 5215259 | 3,19 |
| INRETS | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 7744000 | 5763000 | 1981000 | 34,37 |
| Autorisations de programmes (AP) | 7744000 | 7333000 | 411000 | 5,60 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 30068866 | 29570514 | 498352 | 1,69 |
| Le budget total de l'INRETS (DO+CP) | 37812866 | 35333514 | 2479352 | 7,02 |
| INED | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 4429000 | 4038000 | 391000 | 9,68 |
| Autorisations de programmes (AP) | 4429000 | 4102000 | 327000 | 7,97 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 10818019 | 10530761 | 287258 | 2,73 |
| Le budget total de l'INED (DO+CP) | 15247019 | 14568761 | 678258 | 4,66 |
| CEMAGREF | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 6699000 | 5902000 | 797000 | 13,50 |
| Autorisations de programmes (AP) | 6699000 | 6610000 | 89000 | 1,35 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 37896169 | 36763975 | 1132194 | 3,08 |
| Le budget total du Cemagref (DO+CP) | 44595169 | 42665975 | 1929194 | 4,52 |
| LCPC (Labo Central des Ponts & Chaussées) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 5971000 | 4124000 | 1847000 | 44,79 |
| Autorisations de programmes (AP) | 5971000 | 7912000 | -1941000 | -24,53 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 35885950 | 36763975 | -878025 | -2,39 |
| Le budget total du LCPC (DO+CP) | 41856950 | 40887975 | 968975 | 2,37 |
| Total EPST | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 802504000 | 609695000 | 192809000 | 31,62 |
| Autorisations de programmes (AP) | 802504000 | 773649000 | 28855000 | 3,73 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 2977863443 | 2909490366 | 68373077 | 2,35 |
| Le budget total des EPST (DO+CP) | 3780367443 | 3519185366 | 261182077 | 7,42 |

| PROJET DE BUDGET 2005 HORS EPST | | | | |
|--|-------------|---------------|--------------|---------|
| CEA (Recherche) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 38 912 000 | 22 168 000 | 16 744 000 | 75,53 |
| Autorisations de programmes (AP) | 38 912 000 | 22 168 000 | 16 744 000 | 75,53 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 436 690 070 | 436 690 070 | 0 | 0,00 |
| Le budget total (DO+CP) | 475 602 070 | 458 858 070 | 16 744 000 | 3,65 |
| BRGM (Recherche) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 15 479 000 | 13 966 000 | 1 513 000 | 10,83 |
| Autorisations de programmes (AP) | 15 479 000 | 14 992 000 | 487 000 | 3,25 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 38 539 291 | 38 157 714 | 381 577 | 1,00 |
| Le budget total (DO+CP) | 54 018 291 | 52 123 714 | 1 894 577 | 3,63 |
| CIRAD | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 25 843 000 | 22 790 000 | 3 053 000 | 13,40 |
| Autorisations de programmes (AP) | 25 843 000 | 24 460 000 | 1 383 000 | 5,65 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 93 503 547 | 92 577 769 | 925 778 | 1,00 |
| Le budget total (DO+CP) | 119 346 547 | 115 367 769 | 3 978 778 | 3,45 |
| CNES | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 685 000 000 | 1 083 031 000 | -398 031 000 | -36,75 |
| Autorisations de programmes (AP) | 685 000 000 | 977 471 000 | -292 471 000 | -29,92 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 139 968 851 | 139 968 851 | 0 | 0,00 |
| Le budget total (DO+CP) | 824 968 851 | 1 222 999 851 | -398 031 000 | -32,55 |
| IFREMER | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 75 156 000 | 64 108 000 | 11 048 000 | 17,23 |
| Autorisations de programmes (AP) | 75 156 000 | 70 156 000 | 5 000 000 | 7,13 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 83 121 456 | 82 298 471 | 822 985 | 1,00 |
| Le budget total (DO+CP) | 158 277 456 | 146 406 471 | 11 870 985 | 8,11 |
| ADEME | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 20 445 000 | 12 004 000 | 8 441 000 | 70,32 |
| Autorisations de programmes (AP) | 20 445 000 | 19 669 000 | 776 000 | 3,95 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 7 977 884 | 7 898 895 | 78 989 | 1,00 |
| Le budget total (DO+CP) | 28 422 884 | 19 902 895 | 8 519 989 | 42,81 |
| Intitut Polaire (ex IFRTP) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 7 106 000 | 5 617 000 | 1 489 000 | 26,51 |
| Autorisations de programmes (AP) | 7 106 000 | 6 496 000 | 610 000 | 9,39 |
| Dépenses ordinaires (DO) | 11 817 142 | 11 700 172 | 116 970 | 1,00 |
| Le budget total (DO+CP) | 18 923 142 | 17 317 172 | 1 605 970 | 9,27 |
| Projet de budget 2005 : Autres Affectations de crédits | | | | |
| Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 0 | 104 213 000 | -104 213 000 | -100,00 |
| Autorisations de programmes (AP) | 0 | 181 450 000 | -181 450 000 | -100,00 |
| Fonds National de la Science (FNS) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | | 127 956 000 | -127 956 000 | -100,00 |
| Autorisations de programmes (AP) | | 216 944 000 | -216 944 000 | -100,00 |
| Programme "Orientation et pilotage de la recherche" (Expérimentation LOLF) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 550 911 000 | 0 | 550 911 000 | |
| Autorisations de programmes (AP) | 367 314 000 | 0 | 367 314 000 | |
| <i>Cette ligne comporte les rubriques : Actions incitatives du FNS et du FRT, Actions d'incitation au transfert de technologie, formation à et par la recherche, Renforcement des liens science-société et diffusion de la culture scientifique)</i> | | | | |

| Comité National d'Evaluation de la Recherche | | | | |
|---|--------------------|-------------|--------------------|---------|
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Personnels | | 311 382 | -311 382 | -100,00 |
| Fonctionnement | | 376 486 | -376 486 | -100,00 |
| Centre de recherche en mathématiques (CEPREMAP-CIRM-CIMPA) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Subvention | 1 830 621 | | 1 830 621 | |
| Instituts Pasteur (Paris, Lille, International) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2005 | Différence | % |
| Subvention | 70 389 617 | 67 389 617 | 3 000 000 | 4,45 |
| Intitut Curie | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Subvention | 5 944 587 | 5 944 587 | 0 | 0,00 |
| Agence Nationale de Recherche sur le SIDA | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Subvention | 38 740 213 | 36 740 213 | 2 000 000 | 5,44 |
| Autres centres anticancéreux | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Subvention | 304 898 | 304 898 | 0 | 0,00 |
| Centre d'Etudes sur la polymorphisme humain | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Subvention | 1 700 000 | | 1 700 000 | |
| GIP de recherche en génomique (dont Génopole et Consortium) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | 28 418 000 | 127 956 000 | -99 538 000 | -77,79 |
| Autorisations de programmes (AP) | 35 118 000 | 136 749 000 | -101 631 000 | -74,32 |
| Information et Culture Scientifique et Technique(*) | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Crédits de paiement (CP) | | 1 220 000 | -1 220 000 | -100,00 |
| Autorisations de programmes (AP) | | 1 220 000 | -1 220 000 | -100,00 |
| (*) Cette rubrique fait désormais partie de la ligne budgétaire intitulée Programme "Orientation et pilotage de la recherche" (8219000€ de CP et 8219000€ d'AP) | | | | |
| Formation à et par la recherche | | | | |
| Ligne budgétaire | PLF 2005 | LFI 2004 | Différence | % |
| Allocations de Recherche | | 232 218 831 | -232 218 831 | -100,00 |
| CIFRE | | 34 771 627 | -34 771 627 | -100,00 |
| Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs | | 5 336 000 | -5 336 000 | -100,00 |
| Accueil de chercheurs post-doctorants | | 10 068 342 | -10 068 342 | -100,00 |
| Nouvelle ligne Formation à et par la recherche(**) | 324 312 000 | | 324 312 000 | |

(**) cette ligne regroupe les 4 lignes qui précèdent et est incluse dans celle intitulée Programme "Orientation et pilotage de la recherche". Les 4 lignes de 2004 représentaient 282 394 800 €.

Dans ces tableaux les sommes sont exprimées en euros.

Emplois dans les EPST 2005(Bilan Créations-Suppressions)

| | CNRS | | INSERM | | INRA | | IRD | | Cemagref | | INED | | INRIA | | INRETS | | LCPC | | Totaux |
|-----------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | |
| Cherch. supprimés | | -119 | | -27 | | -24 | | -19 | | -1 | | -1 | | | | -4 | | -5 | -200 |
| Cherch. récupérés | 119 | | 27 | | 24 | | 9 | | 1 | | 1 | | | | 4 | | 5 | | 190 |
| ITA supprimés | | -227 | | -20 | | -77 | | -12 | | -6 | | -1 | | | | -5 | | -2 | -350 |
| ITA récupérés | 227 | | 20 | | 77 | | 22 | | 6 | | 1 | | | | 5 | | 2 | | 360 |
| Total Général Titul. | 0 |

Une particularité pour l'IRD qui voit au passage 10 des 19 postes de CR2 transformés en 10 postes d'ITA (4 IR, 3 IE et 3 AI).

| Transformations d'emplois dans les EPST 2005 (Bilan Créations-Suppressions) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|----------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|----------|----------|-----------|
| Grades | CNRS | | INSERM | | INRA | | IRD | | Cemagref | | INED | | INRIA | | INRETS | | LCPC | | Totaux |
| | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | + | - | |
| DRCE | | | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| DR1 | 10 | | 5 | | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | 17 |
| DR2 | | | | -8 | | | | | 2 | | -1 | | | | | -1 | | | -8 |
| CR1 | | -10 | | | 10 | | | | 2 | | | | 14 | | | | | | 16 |
| CR2 | | | | | | -10 | | | | | | | -14 | | | | | | -24 |
| Total Cherch | 10 | -10 | 8 | -8 | 10 | -10 | 0 | 0 | 4 | 0 | 1 | -1 | 14 | -14 | 1 | -1 | 0 | 0 | 4 |
| IR0 | 2 | | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | 4 |
| IR1 | 13 | | 4 | | | | 1 | | | | | | 5 | | | | | | 23 |
| IR2 | 15 | -10 | | -6 | | | 1 | | | | | | | -5 | 1 | | | | -4 |
| IE0 | | | | | | | | | | | | | 2 | | | | | | 2 |
| IE1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 |
| IE2 | | | 4 | | | | | | 2 | | | | | -2 | 2 | | | | 6 |
| AI | 18 | | | | 20 | | 2 | | 1 | | | | 8 | | | | | | 49 |
| TCE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 |
| TCS | | | | | 3 | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| TCN | | | | | -3 | 5 | | | | | | | | | | | | | 2 |
| AJTP | 39 | | | | 4 | | | | | | | | | | | | | | 43 |
| AJT | | -39 | | | | -9 | | | 10 | | | | | -8 | | -3 | | | -49 |
| AGTP | | | | | | | | | | -3 | 3 | | | | | | | | 0 |
| AGT | | -3 | | -4 | | -15 | | -9 | | -14 | | -3 | | | | | | | -48 |
| TPN | | -35 | | | | | | | | | | | | | | | | | -35 |
| Total ITA | 87 | -87 | 10 | -10 | 27 | -27 | 9 | -9 | 13 | -17 | 3 | -3 | 15 | -15 | 3 | -3 | 0 | 0 | -4 |
| Total Gal | 97 | -97 | 18 | -18 | 37 | -37 | 9 | -9 | 17 | -17 | 4 | -4 | 29 | -29 | 4 | -4 | 0 | 0 | 0 |
| Bilan | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Evolution du nombre et des coûts mensuels des allocations de recherche

| Allocations de recherche | 2 002 | 2 003 | 2 004 | 2 005 |
|------------------------------------|----------|----------|-----------|-----------|
| | Résultat | Résultat | Prévision | Prévision |
| Nombre de bénéficiaires (entrants) | 4 000 | 3 800 | 4 000 | 4 000 |
| Coût unitaire mensuel | 1 611,23 | 1 611,23 | 1 699,85 | 1 767,84 |

Evolution du nombre et des coûts mensuels des convention de recherche pour les Tech. Sup.

| Cortechs | 2 002 | 2 003 | 2 004 | 2 005 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Résultat | Résultat | Prévision | Prévision |
| Nombre de bénéficiaires (entrants) | 268 | 340 | 320 | 320 |
| Coût unitaire mensuel | 13 000,00 | 13 000,00 | 13 000,00 | 13 000,00 |

Accueil des post doctorants

| Post-Doc | 2 002 | 2 003 | 2 004 | 2 005 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Résultat | Résultat | Prévision | Prévision |
| Nombre de bénéficiaires (entrants) | 73 | 400 | 600 | 600 |
| Coût unitaire mensuel | 27 000,00 | 41 650,00 | 41 650,00 | 41 650,00 |

Evolution et coûts des Conventions industrielles de formation par la recherche

| CIFRE | 2 002 | 2 003 | 2 004 | 2 005 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Résultat | Résultat | Prévision | Prévision |
| Nombre de bénéficiaires (entrants) | 810 | 860 | 1 160 | 1 200 |
| Coût unitaire mensuel | 14 635,00 | 14 635,00 | 14 635,00 | 14 635,00 |

Formation à et par la recherche

| | |
|---|----------------------|
| Incidence en 2005 de l'augmentation des allocations de recherche (4% au 1er mai 0 | 3 209 317 |
| Incidence en 2005 des 300 Allocations supplémentaire de la rentrée 2004 | 1 591 060 |
| Financement de 40 CIFRE supplémentaires | 97 567 |
| Incidence en 2005 des 300 CIFRE créées en 2004 | 3 658 750,00 |
| Incidence en 2005 des 200 contrats post doctoraux créés en 2004 | 4 164 856,00 |
| Ajustement de la dotation | 7 017 643,00 |
| Total | 19 739 193,00 |

ETATS GENERAUX DE LA RECHERCHE

Compte rendu et appréciation du SNTRS-CGT

sur la réunion finale de Grenoble

(27,28,29 octobre 2004)

La délégation du Bureau National était constituée par Annick KIEFFER Jean KISTER et Michel PIERRE. Près de 1000 personnes étaient présentes y compris des doctorants et des post-doctorants venus de toute la France et même de l'étranger. Les voyages avaient été financés par le ministère, des régions, des départements, des municipalités. La région Rhône-Alpes a pris en charge le Colloque. L'écho médiatique a été important.

Le ministre de la recherche et de l'éducation nationale et son secrétaire d'Etat se sont exprimés à l'ouverture du Colloque. Ils ont souligné l'importance de l'enjeu de la recherche (ça ne mange pas de pain) mais ils n'ont pas pris d'engagement sauf celui d'inscrire un plan pluriannuel de l'emploi scientifique dans la LOP qui devrait être soumise au Parlement au printemps 2005. Ils ont annoncé que le gouvernement veut mettre en place des pôles de compétitivité (ou d'excellence) rassemblant localement Universités, Centres de Recherches et Entreprises. Il est à craindre que seulement une partie des Universités et des laboratoires publics bénéficie des moyens attribués à des pôles jugés « compétitifs ». Le budget 2005 laisse supposer qu'il n'y aura pas une grande politique de recherche : remplacement des postes libérés par les départs mais pas de créations de postes dans les EPST et seulement 150 postes de MC dans les Universités, budget peu favorable pour les laboratoires de recherche fondamentale qui ne récupéreront que partiellement les crédits perdus depuis 2002 et qui pourraient avoir une année 2005 difficile. Les ministres ont donc été « contestés ». Les chefs de partis politiques représentés au Parlement avaient été invités à répondre à des questions sur leur conception de la recherche. Ils (F Hollande, F Bayrou, MG Buffet, RG Schwarzenberg, MB Blandin) se sont exprimés devant les EG sauf l'UMP puisque N Sarkozy s'est « défilé » au dernier moment. Les directions des EPST, la Conférence des Présidents d'Universités et la Conférence des Grandes Ecoles ont aussi été interrogés ainsi que deux organisations syndicales de la recherche et de l'Enseignement Supérieur (le SNESup et le SNTRS-CGT). Le Patronat, la Confédération CGT (seule confédération présente) et plusieurs personnalités représentant la Société ont débattu sur le thème « recherche publique et recherche privée ». L'Europe a été le sujet d'un autre débat.

En plus de ses interventions à la tribune (D Steinmetz), le SNTRS-CGT a tenu une Conférence de presse avec l'UNEF et la CJC afin de lancer la pétition pour la reconnaissance du doctorat. Il a aussi vendu des tee-shirts dénonçant la précarité.

Issu d'un large débat avec l'ensemble des personnels travaillant pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur, le rapport a mis en évidence des points faisant l'objet d'un réel accord en particulier sur : le développement de l'emploi statutaire pour toutes les catégories, le statut de salarié pour tous les doctorants, le financement public pour au maximum 3 ans entre la thèse et le recrutement, la reconnaissance du doctorat dans les fonctions publiques et les conventions collectives, une rémunération tenant compte de la qualification, la revalorisation des allocations et des carrières, la réduction des tâches d'enseignements pour les universitaires, le maintien du statut de chercheur à plein temps et des EPST, l'exigence d'une évaluation pour les chercheurs et les universitaires, l'évaluation des ITA par métiers, les moyens aux labos d'être compétitifs avec principalement des crédits récurrents, ainsi que des points encore en débat (modalités d'organisation de la période entre la thèse et le recrutement, instances d'évaluation, rôle de l'Agence de financement incitatif ...).

Le SNTRS-CGT constate que le débat a évolué positivement depuis le mois de juin et même le début du mois de septembre. Il retrouve bien des idées qu'il défend. Pour autant, le SNTRS-CGT continuera à défendre ses points de vue sur des points avec lesquels il est en désaccord.

L'Assemblée de Grenoble a apprécié positivement, à l'unanimité, la démarche des états généraux et les accords réalisés sur des points essentiels mais n'a pas pu voter un texte définitif.

Le travail du CIP se termine. Mais le SNTRS-CGT pense que la mobilisation de l'hiver dernier et le débat qui a eu lieu ensuite pendant plusieurs mois a entretenu un état d'esprit qui peut permettre encore une forte mobilisation à l'occasion de la LOP et quand les budgets des équipes seront connus. Les acteurs de ce grand mouvement, dont le SNTRS-CGT, peuvent prendre ensemble des initiatives pour entretenir son élan.

Les personnels doivent agir pour obtenir le retrait des projets dans les organismes et les universités et pour faire aboutir leurs revendications.

Déclaration de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 25 novembre 2004.

Le budget 2005 ne répond pas aux besoins de la recherche publique et de ses personnels. Aucun poste supplémentaire de titulaire pour les jeunes dans les EPST, la précarisation se poursuit avec une augmentation des emplois de contractuels, la situation de l'emploi dans la recherche se dégrade. Aucune mesure n'est prévue pour améliorer les carrières et les salaires.

Les directions du CNRS et de l'Inserm, inspirées par la politique gouvernementale, avancent leurs réformes au pas de charge. Les restructurations des laboratoires, des administrations centrales et des services sont imposées, sans débat avec les personnels. Les mesures proposées vont sérieusement réduire le fonctionnement démocratique et la qualité scientifique des EPST comme outil d'une cohérence nationale de recherche. Elles préparent une transformation des EPST en agence de moyens. En même temps la CPU, dans son communiqué du 18 novembre, réclame à nouveau une totale autonomie des universités et la transformation des EPST en simples agences de moyens, avec une fois de plus la volonté de fusionner les statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

Tout ceci est contradictoire avec les propositions des Etats Généraux de la recherche, issues d'un très large débat dans les universités et les laboratoires. Le SNTRS-CGT combat cette politique néfaste, il exige les moyens d'un développement de la recherche publique en postes et en crédits, ainsi que l'amélioration de la situation des personnels, l'arrêt des réformes entreprises dans les EPST.

Nous devons nous battre contre la politique du gouvernement et pour défendre les revendications du syndicat en s'appuyant sur les mouvements des personnels.

Les propositions des Etats Généraux, tout particulièrement celles concernant l'emploi des ITA, des chercheurs, des doctorants et des précaires, l'augmentation du budget de la recherche, l'inversion du rapport entre financement récurrent et financement sur appel d'offre, simplification des guichets de financement de la recherche, convergent avec nos revendications et peuvent rassembler largement les personnels. Pour faire reculer le gouvernement, l'unité la plus large est nécessaire avec l'objectif de mobiliser les personnels pour obtenir satisfaction. Le SNTRS doit s'y employer, il a une responsabilité particulière comme syndicat de lutte : il lui appartient de convaincre les personnels que sans leur

action, demain comme hier, les revendications n'aboutiront pas. Dans l'immédiat, notre activité doit contribuer à amener des améliorations pour tous, les qualifications doivent être reconnues, les grilles de salaires améliorées, la précarité limitée. Celles-ci doivent être inscrites dans la future Loi d'Orientation et de Programmation (LOP) de la recherche.

Déjà, le gouvernement déforme les propositions des Etats Généraux pour les faire concorder à ses projets. Les personnels ne doivent pas se laisser abuser par ces méthodes éculées. Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ne sont pas et ne doivent pas dériver vers les « pôles de compétitivité », le statut de « chercheur associé » n'est pas conçu et ne doit pas dériver vers l'organisation de la précarité du début de carrière des chercheurs. Parce que les propositions des Etats Généraux sont issues des débats auxquels ont participé des milliers de personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur elles doivent être prises en compte par le gouvernement : elles ne sont pas des propositions parmi d'autres.

La CE du SNTRS demande à ses sections d'organiser des AG sur tous les sites, avec les syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur et tous ceux qui se sont battu en 2004, partout où cela est possible, afin de faire débattre des conséquences du budget 2005, du contenu des projets des directions d'organismes, des restructurations en cours. Elles doivent appeler les personnels à se mobiliser contre la précarité et pour des améliorations de carrières de toutes les catégories. Elles doivent poser en grand la question de l'adhésion à la CGT pour renforcer l'outil syndical indispensable pour obtenir des succès.

Le SNTRS prendra toutes les initiatives pour mobiliser les personnels pour que la LOP apporte des améliorations tant dans le fonctionnement de la recherche que pour les personnels qui contribuent à la produire.

Les personnels doivent agir pour obtenir le retrait des projets dans les organismes et les universités et pour faire aboutir leurs revendications.

Adoptée par 18 voix POUR, 2 CONTRE et 1 Abstention

**Le CNRS ne peut pas faire
comme si le paysage n'avait pas évolué
ces dernières semaines en matière de propositions pour une meilleure
mise en œuvre du dispositif national de recherche.**

Jacques AUDIN,

Administrateur élu au Conseil d'Administration du CNRS s'est adressé
en ces termes au Président du CNRS, Bernard Meunier.

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président du CNRS,

Le Conseil d'administration de 2 décembre doit discuter du Projet pour le CNRS à partir d'un texte proposé il y a plusieurs mois maintenant par Bernard Larroutou et Gérard Mégie.

Il était sans doute légitime que le plus grand organisme de recherche français se positionne dans le débat sur la recherche au moment où une grande majorité de personnels contestait la politique scientifique du gouvernement notamment en matière d'emplois scientifiques, de moyens, de conditions de travail et d'organisation de la recherche.

Comme vous le savez le gouvernement, sous la pression, est revenu sur les 550 postes supprimés, il a rétabli une partie des crédits gelés, il a dû accepter de légitimer l'organisation des Etats Généraux de la recherche par le CIP dans les conditions que vous connaissez.

Les Etats Généraux, après de nombreux mois de réflexions dans la communauté scientifique, ont élaboré un document de synthèse porteur de propositions pour l'amélioration du système de recherche français.

Il me semble donc aujourd'hui que la conjoncture a changé et que les conditions du débat interne dans le CNRS s'en trouvent modifiées.

Sans doute, serait-il utile que la direction présente au CA de nouvelles propositions qui repositionnent notre Centre dans le contexte plus général actuel et qui en prennent en compte les avis de la communauté.

Certaines expérimentations en cours actuellement au CNRS méritent à mon sens d'être abandonnées. En particulier la mise en place de Direction Interrégionales qui s'accommode mal avec la proposition de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur qui vise à mieux coordonner sur place les différents acteurs de la recherche. Il me semble que le CNRS devrait réfléchir à la façon dont il pourrait être partie prenante dans un tel dispositif. De même les relations que le CNRS entretient avec les universités doivent sans doute être appréhendées dans ce cadre également.

Le projet pour le CNRS préconise de diminuer le nombre de laboratoires en opérant des regroupements. Cette disposition est entraînée d'être imposée par le haut sans que de véritables débats aient lieu avec les personnels

de ces laboratoires et crée déjà de fortes inquiétudes. Il me semble qu'une mesure aussi importante qui concerne la vie au quotidien de chaque chercheur, enseignant chercheur, ITA, doit être mise en débat sur place et décidée par les acteurs eux mêmes et non imposée autoritairement. La spécificité des disciplines nécessite des approches différenciées, il ne saurait y avoir de normes universelles en matière de taille de laboratoire.

Le projet pour le CNRS reste très flou sur la structuration des départements scientifiques dont il propose notamment de réduire le rôle au profit des DIR. Le bruit court qu'il est question aussi de réduire le nombre de départements scientifiques. Ces questions ne peuvent pas rester confidentielles et doivent être rapidement débattues.

La question de l'attractivité du CNRS, liée à l'emploi statutaire et au recrutement de jeunes chercheurs au niveau CR2, doit redevenir une priorité du CNRS. Le recours aux CDD, préconisé dans le projet, doit être banni des éléments de stratégie de la politique scientifique. L'emploi statutaire ITA doit bien sûr être conforté dans toutes les catégories à partir d'une vision globale de la dynamique des métiers, de leur évaluation et des besoins des disciplines scientifiques.

Monsieur le Président, le Conseil d'Administration du 2 décembre même s'il est informel ne peut pas se contenter de faire le point sur l'avancée des 12 chantiers lancés par le Directeur Général. Le CNRS ne peut pas faire comme si le paysage n'avait pas évolué ces dernières semaines en matière de propositions pour une meilleure mise en œuvre du dispositif national de recherche.

Je souhaite pour ma part que la direction soit porteuse de propositions publiques nouvelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus respectueuses salutations.

Bordeaux le 28 novembre 2004

*Copie de cette lettre a été adressée
aux administrateurs du CNRS et aux membres
de la direction invités au CA.*

Syndicalisme... Syndicalisation...

Nous sollicitons vos avis sur les problèmes de la syndicalisation.
Voici une première contribution pour le débat. A vos plumes...

Première réflexion sur le syndicalisme, les associations, le mouvement social dans la recherche publique, la recherche industrielle et l'Enseignement Supérieur et l'avenir du SNTRS et de la CGT

Par Michel COUSY

Cette réflexion fait suite, au débat du CCN de la CGT des 29 et 30 septembre dernier sur la syndicalisation, sur la création de syndicats multiprofessionnels et elle s'inscrit dans l'analyse de la situation de crise du syndicalisme, du morcellement du terrain syndical, de l'explosion des associations constatée chez nous comme dans d'autres branches. L'expérience que nous venons de vivre en cette l'année 2004 avec des luttes d'ampleur inégalée dans notre secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur me paraît riche d'enseignement.

Cette réflexion s'inscrit donc également dans les débats et les réflexions internes au SNTRS-CGT (BN, CE...) sur la difficulté à trouver des militants et sur la nécessité de proposer l'adhésion à nos collègues. Je ne parlerai pas ici de la formation des adhérents qui est en cours depuis quelques mois mais qui devra s'amplifier. Chargé de cette question de la syndicalisation mon rapport à la dernière CE était une introduction à ce débat que nous démarrons dans le SNTRS. Les premiers échanges, pendant plus d'une heure à cette CE du 25 novembre, vont déboucher sur un véritable plan de travail avec toutes les sections syndicales : **plan de syndicalisation et plan de formation syndicale.**

Nous avons maintenant à faire face à une mondialisation hégémonique qui se construit à grande vitesse par les partisans de l'ultra libéralisme par des institutions mondiales ou européennes (OCDE, OMC, FMI, banque mondiale, AGCS, projet de la constitution européenne, etc.) ou des politiques nationales de remise en cause des acquis sociaux. Ces politiques imposent en même temps la mise en concurrence entre les salariés, les peuples et la flexibilité du travail et des hommes pour augmenter les profits et la rentabilité. Le service public, le progrès social sont considérés comme dépassés, un obstacle au progrès, à la modernisation et à la liberté individuelle. Ils devraient disparaître !

Dans le même ordre de grandeur, le syndicalisme de "contestation" doit être combattu et les autres intégrés pour accompagner la politique libérale !

Cette offensive a des conséquences directes sur le mouvement social et le syndicalisme. Depuis quelques années nous assistons à un développement préoccupant du morcellement du syndicalisme, avec la création d'une nouvelle fédération la FSU (exclue par l'ex-FEN), puis d'une confédération SUD (départ de la CFDT), qui a entraîné automatiquement un cortège de nouveaux syndicats, plutôt catégoriels par établissement ou dans les branches professionnelles.

Parallèlement nous assistons aussi à un redéploiement des syndicats par une re-définition des

champs de syndicalisation interprofessionnelle public privé de l'UNSA (ex-FEN) ou des tentatives de regroupement inter-catégoriel, par exemple ITA-chercheur (SNCS-FSU) dont le résultat n'a pas été probant aux dernières élections du Comité National.

Cette situation a pour conséquence des rapports plus ou moins contrastés, parfois complexes, du fait de la multitude de syndicats, donc de plus en plus d'orientations et d'analyses différentes, comme sur les approches concernant la mobilisation et les revendications. Nous nous trouvons dans une situation de fortes incompréhensions, difficilement gérable pour rassembler, unir, converger, avec des risques réels de division.

Cet état de fait conduit malheureusement à désarmer les personnels au regard des contradictions et divisions entre les syndicats, donc à les rejeter de leur implication dans le mouvement ou leur adhésion dans les syndicats. Ou a les exclure dans telle et telle mobilisation car leurs revendications ne sont pas prises en compte et non portées par eux, car non discutées.

Ce qui conduit des salariés à se détourner de plus en plus des syndicats existants et à s'organiser ponctuellement sur leurs propres revendications, d'où la multitude de créations d'associations catégorielles (SLR, Association des précaires, CJC...) ou de nouveaux syndicats, dans la Fonction Publique notamment... Ces associations sont bien sou-

vent éphémères car liées à une revendication catégorielle ; soit inefficaces, car non représentatives des personnels.

Cette diversité d'organisations liée à des conceptions différentes du mouvement social qui morcellent ou divisent le syndicalisme et en même temps favorisent **l'émergence récurrente d'associations, créée un trouble, parfois profond, chez les salariés, mais surtout chez nos syndiqués et nos militants.** À quoi servons-nous, est-ce que nous avons encore un rôle à jouer en tant que syndiqué ?

Cet éclatement de l'organisation du mouvement social nous pose une vraie question d'avenir !

- Sommes-nous à l'aube de la disparition d'un type de syndicalisme qui risque d'être remplacé ou noyé par une multitude de groupements ou d'associations qui agiraient spontanément, sans cohérence ou convergence, sur des revendications spécifiques, catégorielles ?

- Ou sommes-nous à l'aube de la construction d'un syndicat regroupant l'ensemble de la diversité revendicative par le rejet de l'éclatement syndical et de la division entre les salariés, pour l'unité démocratique et revendicative inter-catégorielle et interprofessionnelle ?

Ces questions ne sont pas à rejeter d'un revers de main, en s'appuyant par exemple sur l'histoire du syndicalisme en France depuis *la révolution industrielle*, qui est parsemé tantôt de divisions et tantôt d'unités, avec des fortes baisses ou de fortes progressions d'adhérents, liées à des crises économiques et des guerres et des rapports de force revendicative, idéologique et révolutionnaire. Maintenant nous sommes confrontés à un ultralibéralisme mondial et institutionnalisé qui s'impose partout.

Dans son intervention au CCN du 29 et 30 septembre 2004, Bernard THIBAUT dit : *"Ce sont les directions syndicales et les syndiqués d'aujourd'hui qui vont faire la CGT de demain. Personne d'autre ne le fera à notre place."*

Là-dessus on est tous d'accord ! C'est bien la question qui nous est posée à tous. Cette question nous oblige à nous y pencher concrètement, en particulier au SNTRS-CGT, car nous y sommes confrontés fortement sur notre terrain revendicatif.

En 2003, après l'unité de tous les syndicats, la division intervenue dès la première réunion avec le gouvernement Raffarin, entre la CFDT, la CGC et la CFTC et la CGT, la FSU, l'UNSA, SUD sur la retraite comme pour la sécurité sociale, a permis au gouvernement de faire passer sa casse progressive du régime de répartition de la retraite et de la solidarité sociale. Il a permis ainsi au capital de se désengager du financement de la retraite et de la sécurité sociale, malgré les luttes énormes engagées (à l'initiative de la CGT) dans toute la France rassemblant jusqu'à 5 millions de salariés mobilisés pendant plusieurs mois.

En même temps, nous sommes confrontés à une remise en cause de 550 postes de titulaires rempla-

cés par des CDD et à une baisse des budgets des EPST, avec des luttes à l'appel de syndicats.

2003 à vu la création de "Sauvons La Recherche (SLR)" ainsi que de plusieurs associations catégorielle (CJC, entre autres regroupant les ADDOC) et une réorganisation des réunions des syndicats nationaux à l'initiative du SNTRS, regroupant environ une soixantaine de syndicats inter-EPST et universités, avec un noyau dur d'une dizaine de syndicats (2 CGT, CFDT, 2 FSU, CGC, 2 UNSA, UNEF, FO présent partiellement, SUD qui n'est pas représentatif dans notre secteur).

La création de SLR est significative dans sa conception du mouvement s'appropriant le rôle de "leadership" pour conduire d'abord seule le mouvement revendicatif, puis contrainte et forcée de le conduire en convergence, je dirais partiellement, face à la détermination des syndicats (et pas tous les syndicats) pour enraciner la mobilisation chez les personnels et dans les luttes.

Sa création est partie d'un constat d'une relative baisse de mobilisation des personnels fin 2003 (après un succès en début 2003). Cette baisse de participation est liée sans aucun doute à des pratiques contestables chez des syndicats (refus ou laxisme d'AG des personnels dans les labos, institutionnalisation des syndicats dans les ministères ou les directions d'organismes, recherche de la médiatisation permanente pour certains, ou accompagnement des politiques pour d'autres).

Boostée par le succès de la pétition SLR pour obtenir les 550 postes de titulaires et les budgets 2002,2003, cette association, créée essentiellement par les directeurs de laboratoires, a rassemblé, en grande majorité surtout les directeurs, les doctorants et des chercheurs. C'est-à-dire qu'elle a su rassembler les cadres supérieurs scientifiques, les jeunes futurs chercheurs et directeurs et les précaires doctorants et chercheurs. Ce succès, avec l'apport des syndicats, a conduit SLR à proposer la constitution d'états généraux de la recherche pour élaborer avec les personnels et orienter démocratiquement la future Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche face au gouvernement.

Au dernier relevé de la synthèse et du résumé des propositions envoyées aux parlementaires dernièrement, c'est un succès incontestable.

La CGT, dont le SNTRS, a été déterminante dans ce succès. Par son implication dans SLR pour faire prendre en compte des revendications interprofessionnelles du secteur public et du secteur privé. Par sa présence représentant parfois seule le secteur privé. Par sa démarche de rassembler tous les syndicats, les associations et SLR et être force de proposition pour construire le mouvement depuis 2003.

Cela doit nous interpeler, être analysé et nous faire réfléchir sur le devenir du SNTRS-CGT, comme du syndicalisme en général, dans la recherche publique et l'enseignement supérieur et la recherche industrielle.

Plusieurs faits :

- La pétition a permis à SLR de se créer et d'être connu médiatiquement. Elle a été portée dans un premier temps par les directeurs de laboratoire, puis reprise par les chercheurs et doctorants. Propagée par les médias (télé et presse : le Monde, Libération, l'Humanité, etc.) elle a eu un écho dans tous les laboratoires, dans tous les organismes de recherche et les universités, y compris dans les centres de recherche industrielle et dans le milieu culturel et associatif, politique et syndical.
- la création de SLR nationale et régionale avec des syndicats principalement du SNCS et du SNTRS. Suivi par la création du CIP et des CLOEG régionaux. Rassemblant des centaines de personnes dans toute la France.
- La démission des directeurs de laboratoires a été aussi un moment fort de la résistance et du développement de la mobilisation.
- L'unité de tous les syndicats de tous les organismes de recherche EPST et EPIC et des universités a permis de rassembler largement les chercheurs, les doctorants, et en moindre mesure, les étudiants, les enseignants-chercheurs, les ITA et IATOS, précaires et titulaires.
- La pétition, la démission des directeurs de laboratoire, l'unité des syndicats et de SLR et des associations, les rassemblements et manifestations, les grèves, ont contribué à faire reculer le gouvernement et à faire prendre en compte les revendications (550 postes et budget) ainsi que le milliard supplémentaire et des états généraux pour préparer la LOP.
- Les états généraux avec la participation active des militants de SLR, de la CGT, du SNCS, du SNESUP, ont permis d'élaborer une synthèse de propositions positives pour l'essentiel. Ces propositions ont été transmises aux parlementaires (*).
- SLR et les syndicats ont encore un rôle à jouer concernant le suivi et l'élaboration de la LOP, qui pourrait aller jusqu'à la mobilisation si le gouvernement était tenté d'entrer en contradiction avec les propositions des états généraux.
- De plus certaines propositions des états généraux sont insuffisantes et d'autres contestables. La CGT doit mener le débat avec les personnels pour faire évoluer ces propositions ou prendre en compte

d'autres revendications.

- Un constat : les catégories enseignements-chercheurs, plus particulièrement les ITA et les IATOS, comme les précaires, étaient faiblement représentés. La raison essentielle est le manque de prise en considération de leurs aspirations et de leurs revendications (salaires, pouvoir d'achat, promotions, reconnaissance de la qualification, conditions de travail, etc.)
- Deuxième constat : les salariés de la recherche industrielle ont faiblement participé aux luttes. En dehors des licenciements et des délocalisations qui touchent de plein fouet les salariés, la raison essentielle est le manque de convergences entre le privé et le public et plus particulièrement le manque de travail ensemble dans la CGT, malgré deux initiatives réussies, le 16 septembre à Orsay avec Bernard THIBAUT et le 15 octobre à Montreuil**. La faiblesse de rencontres interprofessionnelles au niveau national, régional, ou local pèse sur les alternatives revendicatives et la contestation aux politiques libérales.

À partir de ces éléments et constats, se pose la question de l'avenir du syndicalisme, en particulier celui de la CGT. Nous avons commencé à réfléchir au BN comme à la CE. Car va se poser "l'après SLR", ou plus simplement le renforcement de la CGT, et la construction d'un mouvement revendicatif à partir de la diversité du monde syndical et associatif ; c'est-à-dire être résistants et force de propositions, démocratique et rassembleur.

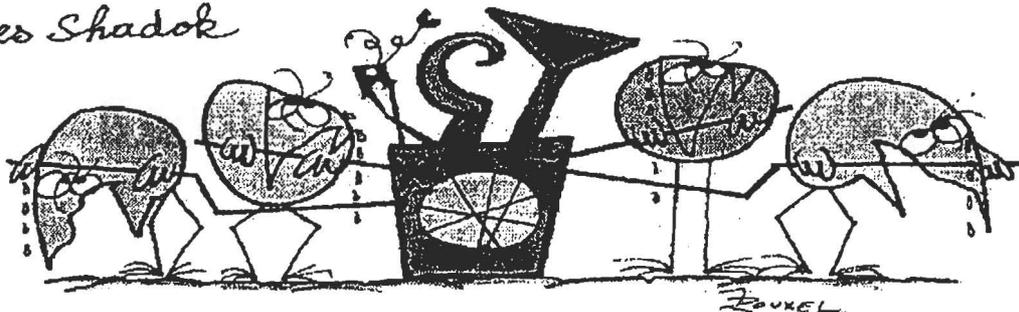
* Ces propositions ont été adressées à tous les adhérents par courrier électronique.

** Le BRS 401 intégrera les comptes rendus de ces initiatives.

**Suite
dans un prochain BRS :**

**L'après SLR
et démarche syndicale.**

Les devises Shadok



IL VAUT MIEUX POMPER MEME S'IL NE SE PASSE
RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE
DE PIRE EN NE POMPANT PAS.

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

Bulletin élaboré par le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT :

Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got.

Le rapport final des Etats Généraux de la recherche : point d'appui pour les personnels ?

Par Gilles MERCIER

Le document final du CIP transmis au Ministère de la Recherche met l'accent sur la dégradation de l'emploi et la nécessité de rompre avec la précarité. Il est affirmé que tous les personnels des laboratoires doivent avoir un statut de salarié, que les CDD doivent être l'exception, que les libéralités doivent disparaître. Le statut de titulaire de la Fonction publique doit être maintenu parce qu'il permet de préserver les missions de service public de la recherche et qu'il stimule l'initiative et la prise de risque. Le document souligne la nécessité de revaloriser les carrières afin de rendre attractifs les métiers de la recherche. Il est affirmé que le recrutement jeune est un impératif, le recrutement en CR2/ MC devant intervenir au plus tard 6 ans après le début de la thèse et que 70 à 80 % des recrutements doivent se dérouler au niveau CR2. Les primes au mérite façon Inserm sont rejetées. Il est demandé que la période entre la thèse et le recrutement soit aménagée par la création d'un statut de chercheur, enseignant-chercheur (EC) associé et que le doctorat soit professionnellement reconnu. Le document demande que les ITA soient évalués par métier et par leurs pairs. Le statut unique est renvoyé aux calendes grecques, les universités devant profondément évoluer dans leur fonctionnement. Le nombre d'heures d'enseignement des enseignants chercheurs doit être notablement réduit, les laboratoires universitaires doivent être évalués ainsi que l'activité recherche des EC. Le document critique la gestion technocratique de la recherche, la politique du management et insiste pour qu'une large place soit donnée aux formations de recherche dans l'élaboration de la politique scientifique des organismes. Les financements incitatifs ne doivent pas représenter plus de 30% du financement total des formations de recherche.

Au moment du lancement des Etats Généraux, toute une série de bonnes fées dont certaines membres du CIP n'ont pas manqué de donner leurs avis éclairés sur les nécessaires transformations du système de recherche, qui allaient toutes dans le même sens : effacement des EPST au profit des universités, éclatement du statut de titulaire, généralisation de la précarité. Ces forces dans le débat des EG ont été battues. Mais il serait vain

de croire qu'elles ont abandonné leurs objectifs. Les personnels sont attachés aux EPST, au statut de titulaire obtenu en 1983 et ils en ont assez de la précarité qui contrairement au discours dominant est vécue comme un facteur d'inefficacité. Ce résultat n'allait pas de soi, il est le fruit de l'activité syndicale notamment celle du Sntns-Cgt, en particulier pour les libéralités. Mais ces conclusions positives entrent en contradiction avec les choix fondamentaux du gouvernement en matière de gestion de la force de travail et d'organisation du système de recherche. Le recrutement tardif, l'extension de la précarité, le poids de la hiérarchie de la technocratie, etc. résultent de choix fondamentaux de la gestion de la force de travail et d'organisation du système de recherche. Le système ne peut améliorer que si ces choix sont combattus.

Certains syndicats et SLR ne s'engagent pas dans cette voie car une partie du milieu ne veut pas affronter les directions d'établissement. D'autres forces sans doute partagent les orientations du gouvernement tel E. Brezin vice-président du CIP et futur président de l'Académie des sciences qui avait été nommé par Allègre président du CA du Cnrs pour transformer l'établissement en agence de moyens!

Si certaines propositions d'organisation de la recherche des EG sont positives: le Comité de financement des projets scientifiques qui rompt avec l'opacité actuelle d'attribution des contrats et donne de la liberté aux chercheurs avec des projets libres, les PRES qui mettent en commun dans les régions les moyens de recherche, il n'en reste pas moins que l'impasse sur la nature des politiques menées se traduit par des propositions d'organisation du système de recherche empreintes de technocratie. Les EPST et universités qualifiés d'opérateurs devraient être contractualisés et évalués par un comité d'évaluation des opérateurs de recherche.

De plus, les EG n'ont pas tranché sur le système d'évaluation, entre une évaluation centrée sur les établissements comme actuellement et une structure qui évaluerait tous les laboratoires publics de recherche ainsi que les chercheurs et enseignants-chercheurs (proposition Brezin). Cette dernière proposition est particulièrement

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

dangereuse, cette instance déconnectée des établissements de recherche donnerait une notation qui laisserait aux directions toute latitude pour décider du sort des formations de recherche.

Pour certains tout se réduit à la mise en place d'un comité de suivi des EG. La balle serait en quelque sorte dans le camp du gouvernement, il n'y aurait plus qu'à attendre le projet de loi d'orientation et de programmation. Mais le gouvernement lui n'attend pas, il a mis en place son agence de financement et continue de mettre en place ses fondations. Le budget 2005 marque la continuité en

matière de précarité et les directions d'organisme continuent joyeusement de restructurer en profondeur le système de recherche. La politique du pouvoir est mise en oeuvre par les directions d'organisme et tout ce que font les directions s'opposent aux conclusions des EG concernant l'emploi et la liberté de recherche. Le contenu de la LOP dépend de la mobilisation. Il serait pour le moins paradoxal que l'exceptionnel mouvement du début d'année profite au pouvoir pour assujettir le système de recherche et ses personnels à la stratégie de l'Etat et du patronat.

La restructuration du CNRS : Bernard Larroutou continue

Par Michel PIERRE

Le directeur général du CNRS avec le soutien évident du gouvernement s'efforce de restructurer en profondeur le CNRS. Nous pouvons maintenant mesurer l'ampleur de cette réforme qui me semble largement sous-estimée par de nombreux collègues. Il s'agit d'abord de constituer des très grandes unités (TGU), de véritables Instituts qui devront se focaliser à terme sur des créneaux prioritaires pour bénéficier du soutien du CNRS. Au départ, il n'y a pas forcément de projet scientifique. Il s'agit d'être gros pour être « visible » en France et en Europe et avoir un potentiel d'économie d'échelle (perspective de mutualisation d'ITA, possibilité de gros équipements communs). Bien sûr la situation de départ est variable selon les disciplines scientifiques. Des gros laboratoires existent déjà dans certains domaines de la physique alors qu'au contraire une grande part des Sciences de l'Homme et de la Société est très dispersée. Les Sciences Chimiques et les Sciences de la Vie se trouvent plutôt dans un état intermédiaire mais là aussi avec une grande variabilité. La « visibilité » doit permettre de capter des financements européens et régionaux, voire d'attirer des entreprises. Les régions vont devenir des bailleurs de fonds importants. La direction essaie donc d'organiser régionalement le CNRS d'où la volonté de participer à la constitution de pôles régionaux, recevant une partie des financements, dans lesquels les unités y compris les TGU pourront s'intégrer. Ces pôles sont nécessairement autour d'Universités puisque la majorité des structures publiques de recherche s'y trouvent déjà et que les futurs chercheurs y acquièrent le plus souvent leur formation initiale. Les notables élitistes, dont le directeur général du CNRS, y ont vu la mise en place de pôles d'excellence dédiés à quelques priorités. Les équipes et les chercheurs hors les TGU pourraient, dans ce contexte de pôles, être affectés dans des structures universitaires non « labélisées » par le CNRS même si l'organisme en soutient financièrement quelques-unes. Le gouvernement veut que ces pôles deviennent des pôles

de compétitivité qui répondent aux besoins des entreprises. Il a publié des textes pour rendre attractifs ces pôles qui seront par exemple des zones franches pour les entreprises : peu d'impôts, quelle aubaine ! Pour accompagner ce mouvement, le CNRS a entrepris une réforme « expérimentale » de sa gestion. Il prévoit une restructuration profonde de son administration et le transfert de prérogatives du siège vers des interrégions. Le siège pourrait passer selon les « fuites » de 900 à 400 personnes. La direction prévoit à terme cinq directions « interrégionales » dont deux sont mis en place immédiatement (sud-est et sud-ouest). Dans ce dispositif, la gestion des laboratoires, des ITA et des chercheurs serait effectuée dans les interrégions (attribution des crédits aux labos, affectation des personnels, une grande partie des concours ITA, intervention de l'interrégion dans les concours Ingénieurs et Chercheurs ?...). Il y a encore des questions non tranchées. Cependant, les chercheurs doivent comprendre qu'une telle conception de l'organisation de la recherche conduit mécaniquement la direction à retirer la gestion des labos et des hommes aux départements scientifiques nationaux. Il faut être au contact des pôles pour attribuer les ressources financières et humaines adéquates aux projets retenus dans les pôles, bien sûr sous réserve d'une évaluation positive des labos et des chercheurs. Cette évaluation peut parfaitement rester nationale et être de préférence inter-établissements pour que les instances d'évaluation ne soient pas en mesure d'intervenir dans les choix de l'établissement. Les instances devront se contenter de « noter ». Ce sont les directions des établissements qui feront les choix de gestion, nationalement ou régionalement. Les chercheurs devraient avoir, s'ils ne résistent pas, une liberté très limitée pour que les TGU dans les pôles accompagnent sans difficulté les demandes des entreprises ou des régions.

La direction va aussi s'efforcer de renforcer le pouvoir hiérarchique. Comme un directeur de TGU aura du mal

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

à avoir une compétence forte sur tous les thèmes traités dans un TGU, son rôle va se transformer. Il sera plus « manager » que créateur et ses relations avec les autres chercheurs et les ITA seront différentes de celles que l'on connaît aujourd'hui. Pour que le directeur ait une prise sur toutes les équipes du TGU y compris celles qu'il maîtrisera peu scientifiquement, Bernard Laroutou rou veut lui donner un pouvoir hiérarchique fort. Ainsi les directeurs de recherche sont dès cette année évalués officiellement par leur directeur d'Unité.

Les conditions de travail vont être modifiées. La mutualisation de certaines tâches va entraîner une nouvelle diminution des ITA dans les équipes. Ils seront transférés au maximum dans des services communs. Le travail pourrait devenir plus répétitif et parcellisé pour les ITA. Les fonctions qu'ils remplissent actuellement seront peut-être parfois sous-traitées à des entreprises extérieures. Le collectif de recherche dans les équipes risque fort de changer et les objectifs de tous pourraient être contractualisés. La démocratie, qui avait souvent du mal à fonctionner, deviendra improbable. C'est un autre système de recherche que B Laroutou rou et le gouvernement s'efforcent de mettre en place.

Pendant que les personnels de recherche débattaient dans les Etats Généraux et qu'ils attendent la loi d'orientation et de programmation de la recherche, les directions d'organismes et le gouvernement ont continué et

continuent leur politique de transformation de l'appareil de recherche. Cependant, tout n'est pas joué. Il faut imposer un moratoire sur ces restructurations même quand elles sont qualifiées d'expérimentations. Le SNTRS-CGT doit faire un gros travail d'explication pour réussir à mobiliser les personnels. La tâche est d'autant plus difficile que B Laroutou rou et le gouvernement répondent à leur manière à de vraies questions. Une organisation de la recherche au niveau régional devient nécessaire pour tenir compte du renforcement des Universités et de l'intervention toujours plus grande des régions dans le financement. Le coût des équipements nécessite un renforcement des coopérations des équipes. Il faut aussi se coordonner mieux pour affronter une compétition européenne et mondiale plus grande. Mais il faut le faire sur la base de projets scientifiques largement débattus. L'ensemble des réformes doit se faire en écoutant toutes les catégories de personnels. La réforme doit être négociée avec les syndicats. La discussion ne doit pas se limiter à quelques échanges de vue. Dans cette situation complexe, B.Laroutou rou au CNRS comme C.Bréchet à l'INSERM, ainsi que le gouvernement, ont beaucoup de prévention à l'égard du débat démocratique. La lutte sera difficile et il faudra faire preuve de pugnacité.

L'importance de la pétition sur la reconnaissance du doctorat

Les réunions locales des états généraux ont été unanimes sur la nécessité de reconnaître le doctorat comme diplôme dans les conventions collectives et la Fonction publique. Cette revendication légitimée par l'ensemble des personnels de recherche s'est traduite par une pétition portée par l'UGICT, les syndicats CGT de la recherche, la CJC et l'UNEF. Si cette revendication est évidente pour les personnels de recherche, elle entre en contradiction avec la conception de la Fonction publique et l'organisation de l'Etat et la politique salariale du patronat.

La philosophie de la Fonction Publique, d'essence administrative, n'a pas varié depuis 1947. Les personnels font l'essentiel de leur carrière dans les services et la région dans lesquels ils ont été affectés, la progression de la carrière s'effectuant par concours interne. Cette organisation qui repose sur la qualification théorique (les corps sont définis par grands diplômes) reconnaît mal la qualification acquise, l'organisation des corps, les passages de classes ont été conçus afin de limiter la progression de la masse salariale. Les fonctions de direction des administrations sont pourvues pour l'essentiel par

des emplois réservés aux diplômés des Grandes Ecoles. Les Grandes Ecoles sont étroitement liées au cadre national : formation des cadres de l'Etat (ministères, administrations) et des entreprises. C'est avant tout un système de reproduction sociale.

Mais la société a considérablement changé depuis 1947. La place de la technologie dans la Fonction publique est de plus en plus importante. Les qualifications n'ont cessé de progresser. Les cadres ne sont plus simplement des cadres de direction. Depuis 1981, la Fonction publique s'est élargie à la recherche. Les diplômés des Universités ne sont plus destinés uniquement aux filières académiques mais de plus en plus aux administrations et aux entreprises. L'enseignement universitaire rentre progressivement en concurrence avec celui des Grandes Ecoles. Ce processus bien que freiné par l'insuffisance des financements universitaires et la pénurie des recrutements d'enseignants-chercheurs ne cesse de s'affirmer. Du fait de la mondialisation, les diplômés sont appelés à être de plus en plus reconnus internationalement. La norme de reconnaissance internationale est le doctorat et non les diplômés des Grandes Ecoles, quel-

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

que soit le prestige qui leur est associé. Cette nécessité de normalisation des formations s'est traduite dans le nouveau système d'organisation de l'enseignement universitaire. Avec le LMD (Licence, Master, Doctorat), nous passons du système actuel à 4 niveaux (DEUG, Licence, Maîtrise, DEA/DESS) correspondant à des niveaux respectifs de formation de bac+ 2, + 3, + 4, +5 à un niveau simplifié à 3 niveaux correspondant à des formations à bac + 3, + 5, + 8. La nouvelle licence se substitue à l'ancienne licence et au DEUG, le Master se substitue à la Maîtrise et au DEA/DESS, et le doctorat est reconnu comme le diplôme européen le plus élevé. C'est-à-dire, que l'abandon du système spécifique français au profit d'un système normalisé européen se traduit par une augmentation de la qualification des diplômés ! Dans le système LMD, le diplôme des Grandes Ecoles se situe au niveau du Master, en dessous du doctorat. Il est compréhensible que la mise en place du LMD ne soit particulièrement appréciée du côté des Grandes Ecoles. Mais les conséquences du LMD ne concernent pas que les titulaires du doctorat. L'organisation du LMD bouscule l'organisation des corps de la Fonction publique. Ceci ne peut pas être sans conséquence. Par exemple pour les ingénieurs, le corps des AI correspond aujourd'hui à bac + 2, celui des IE à bac + 3. La disparition progressive du DEUG, pose la question du positionnement des AI dans la future organisation des corps d'ingénieurs.

Le doctorat que le LMD valorise est un diplôme atypique dans la Fonction publique. Son obtention qui n'est pas liée à un concours sanctionne non pas une somme de connaissances théoriques mais une expérience professionnelle. D'où la notion d'équivalence qui a été introduite dans les conditions de concours au grade de chargé de recherche. Ce point est essentiel, car une qualification c'est bien entendu des connaissances théoriques sanctionnées par un diplôme mais aussi une expérience professionnelle. Il est paradoxal que le CEA ne recrute

pas ses chercheurs parmi les titulaires d'un doctorat mais parmi les promus des Grandes Ecoles ! Si les Grandes Ecoles dispensent un enseignement scientifique de haut niveau, elles accordent une place très insuffisante à la recherche. Il faut rapprocher les Grandes Ecoles des universités. Pour cela, la formation par la recherche sanctionnée par un doctorat devrait être requise pour l'accès à certains corps de la Fonction publique et métiers des entreprises d'Etat et du privé. Les diplômés des Grandes Ecoles prépareraient leur doctorat avec un statut de chercheur associé qui leur conférerait un statut de salarié.

La lutte pour la reconnaissance du doctorat c'est la lutte pour la reconnaissance des qualifications. Cette reconnaissance des qualifications est non seulement essentielle pour le pouvoir d'achat mais aussi indispensable pour l'efficacité du travail. Le patronat a jusqu'à maintenant refusé de reconnaître le doctorat pour des raisons salariales mais aussi idéologiques, l'autoritarisme patronal s'accommodant mal de l'indépendance d'esprit des chercheurs. La reconnaissance du doctorat est une revendication porteuse d'efficacité sociale. L'écrasement des salaires, la non reconnaissance des qualifications afin de relever la rentabilité financière des entreprises sont des facteurs de perte de compétitivité. La France est loin derrière de nombreux pays pour les dépenses de formation et de qualification des salariés, le patronat considérant ces dépenses comme des charges dans ses calculs de rentabilité. Tout ce qui tire les qualifications vers le haut, améliore l'efficacité des productions et des services qu'ils soient publics comme privés. L'emploi qualifié est générateur de richesses et de ressources supplémentaires.

La lutte pour la reconnaissance du doctorat dans l'ensemble des conventions collectives est de grande portée, elle concerne l'ensemble du syndicat.

Restructuration de la chimie

Par Michel GRUSELLE

Depuis l'annonce par le Directeur général du CNRS de son plan pour l'établissement de recherche (voir les articles déjà publiés dans la presse syndicale) les choses n'ont pas trainé. Qu'il s'agisse de la régionalisation, des restructurations des laboratoires, des modes de financements, le dispositif annoncé se met en place rapidement et cela sans la moindre consultation des personnels. L'exemple de la chimie à Paris-centre est assez édifiant et vaut d'être rapporté. Mais d'abord de quoi souffre la chimie à Paris ? Cette question doit être posée en préalable car elle permet d'apprécier la nature des mesures

envisagées. La chimie à Paris centre souffre en premier lieu d'un vieillissement des personnels qui la compose. En effet au nom d'une régionalisation basée sur la répartition de la pénurie des postes, Paris a été depuis des années sous-doté en postes frais de chercheurs et de personnels techniques. De ce fait la moyenne d'âge y est plus élevée qu'ailleurs et la relève plus incertaine. En second lieu, les conditions matérielles de l'exercice de la recherche ne se sont pas sensiblement améliorées. Il s'agit en général de locaux vétustes (le désamiantage du campus de Jussieu compliquant encore les choses)

Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

et d'un renouvellement des équipements plus lent que dans d'autres sites. J'ajouterai que la cherté de la vie à Paris, les difficultés pour les jeunes de trouver des appartements compte tenu de leurs salaires de début de carrière ne facilitent pas les choses.

Relancer la chimie à Paris commence donc par une réponse concrète à ces questions. La direction du CNRS, le ministère, la direction de l'Université annoncent-ils un plan dans ce sens ? La réponse est non ! Ensemble, ils entendent produire un regroupement des Unités de recherche pour constituer dans "un pôle dit d'excellence" de très grandes unités et, puisque ces messieurs aiment les sigles, ils les appellent TGU. L'argument majeur est que plus grosses seront les TGU(s) plus elles seront visibles de loin et plus elles seront aptes à ramasser des contrats et à trouver des auto-financements. Quid dans ces conditions des UMR(s) ? et des contrats qu'elles viennent de passer cette année pour quatre ans ? Rien de bien clair ne se dessine à ce sujet. Des équipes existeraient (comment d'ailleurs faire autrement) mais elles devraient leur sort au jugement de la TGU à leur sujet. Autant dire qu'il y aura des riches (les bons) et des pauvres (les mauvais) en fonction des stratégies décidées au sommet. De ce point de vue la disparition programmée des secteurs scientifiques au niveau national et leur remplacement par des « commissaires politiques » ré-

gionaux chargés de la stratégie laisse planer un doute sérieux sur la teneur scientifique des jugements qui seront produits, ce d'autant que le comité national est promis à une marginalisation progressive.

On le voit ces TGU(s), si elles ne répondent pas aux besoins, répondent par contre clairement à une volonté de pilotage total de la recherche en faisant l'impasse sur tout ce que les autorités ne considéreront pas comme « rentable ». Le deuxième aspect, c'est qu'en limitant l'accès au TGU(s) les financements seront réduits pour toutes les autres équipes que ce soit à Paris ou en Province. N'oublions pas non plus l'aspect des personnels. Pour les ITA, ce sera le rattachement pur et simple à des plate-formes techniques, pour les chercheurs les chances de promotion, qui sont faibles aujourd'hui seront réservées aux habitants des TGU(s). Ces TGU(s) dont le statut peut évoluer y compris dans leur capacité à gérer des personnels peuvent devenir une arme de guerre contre les statuts et permettre une explosion de l'emploi précaire.

Mais rien n'est joué, il est possible de s'opposer à ces plans ravageurs en exigeant la pérennité des équipes, leur financement régulier et une réponse concrète aux revendications des travailleurs scientifiques.

Retenez cette date...

VENDREDI 21 JANVIER 2005

Conférence nationale des Chercheurs

au siège du SNTRS-CGT à Villejuif.

Adieu à notre camarade Jean CHAUFFAILLE

Il avait choisi la Guyane pour sa retraite mais il était toujours près de nous. Je l'avais rencontré, comme beaucoup de ses amis, au Groupe de Recherche n°12 à Thiais.

Râleur mais grand cœur, il nous avait accueillis avec nos enfants dans cette résidence de la Haye-aux-Moines à Créteil où s'était retrouvée toute une équipe de chercheurs et techniciens du CNRS. Puis nos routes se sont séparées lorsqu'il s'est installé en Normandie, puis en Guyane mais il est resté un ami intime et attentif.

Ses rapports avec la CGT avaient des hauts et des bas mais il aimait son syndicat.

Il est décédé le 4 octobre dans sa maison de Roura.

Michel Gruselle

www.sntrs.fr

C'est dorénavant l'adresse du Site WEB que vous devez utiliser

en remplacement de www.sntrs.net et de sntrs.free.fr

En plus DES INFORMATIONS, vous trouverez ...DU MATERIEL D'ADHESION...

La fiche de l'année en cours et le formulaire de prélèvement automatique à remplir par les nouveaux adhérents, ce qui diminue le temps d'inscription et la réception de la presse.

Il faut donc remplir cette fiche et le PAC manuellement, car nous devons obligatoirement avoir une demande de PAC avec signature originale, accompagnée d'un RIB ou RIP

Retourner le tout au siège du syndicat

SNTRS CGT

7, rue Guy Moquet Bt i BP 8 94801 VILLEJUIF

PETITION

POUR LA RECONNAISSANCE DU DOCTORAT

dans l'ensemble des conventions collectives et dans les trois Fonctions Publiques en terme de grade et de recrutement.

La pétition lancée lors des Assises des Etats Généraux de la Recherche à Grenoble par l'UGICT-CGT, la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) et l'UNEF pour la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et la fonction publique commence vraiment à bien démarrer.

L'élargissement à d'autres associations (syndicats et associations comme ceux de la FSU, SLR, Droit d'Entrée, ...) est en cours de réalisation sous forme d'un "soutien de la pétition" qui sera indiqué sur la pétition et sur le site internet UGICT.

Le collectif SLR venant de donner son soutien, une nouvelle version est insérée dans ce BRS (page suivante) avec le retrait du mot "automatique" et la mention du soutien du collectif "Sauvons La Recherche" !!

Avec l'envoi aux 250 000 signataires de la pétition SLR suite à ce soutien, cette pétition pour la reconnaissance du doctorat décolle vraiment : plus de 8000 signatures en ce moment !!

Si on continue comme cela, on peut gagner dès maintenant cette reconnaissance du doctorat dans les négociations en cours de certaines conventions collectives, notamment dans la métallurgie, dans la chimie, à EDF, et évidemment dans la future Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOP) prévue au printemps 2005 au parlement : cette pétition sera alors remise au gouvernement et au Medef. Une initiative confédérale CGT autour de février-mars 2005 en direction des politiques est à l'étude par le collectif "Recherche".

Il faut faire de cette campagne de signature de la pétition pour la reconnaissance du doctorat une occasion de visibilité **de la CGT et en particulier du SNTRS** vis à vis des jeunes chercheurs ou ingénieurs doctorants ou en post-docs, sans hésiter à poser la question de leur syndicalisation à la CGT !!

Le Bureau National du SNTRS CGT a donc demandé aux secrétaires des sections que soient organisés sur certains sites scientifiques et universitaires des points de signatures de cette pétition en commun avec l'UNEF et la CGC (ou son orga locale de doctorants) comme à Orsay, Toulouse, etc ... De même, là où des contacts ont été pris avec des collègues des centres de recherches privés, il serait bien d'organiser aussi des points de signatures vers ces entreprises avec l'aide des CD UGICT et-ou des UD CGT

**Donc, SIGNER et FAITES SIGNER
MASSIVEMENT CETTE PETITION !!**

A faire signer sur le site web de l'UGICT CGT à l'adresse suivante :

<http://www.ugict.cgt.fr/nvsite/site/index.php?rubrique=15-66>

ou bien sur papier à renvoyer au siège du syndicat à Villejuif !

Comme support à ces initiatives, l'UGICT va sortir prochainement une affiche et des badges pour la reconnaissance des diplômés et plus précisément du doctorat.

UGICT-CGT – CJC – UNEF (*)
et les syndicats CGT
de la recherche et de l'enseignement supérieur
Appellent à signer

PETITION

En 2004, la mobilisation, d'une ampleur exceptionnelle, des acteurs de la recherche dont les jeunes chercheurs, a permis la tenue d'Etats Généraux de la recherche, préparés et débattus dans tous les sites de recherche y compris dans les universités.

Une Loi d'Orientation et de Programmation (LOP) doit être proposée par le gouvernement. Elle doit s'appuyer notamment sur les propositions issues de ces réflexions.

Contrairement au clivage actuel entretenu, cette loi doit garantir l'articulation public/privé, recherche appliquée/recherche fondamentale, pour mieux répondre aux besoins et par le fait même développer l'emploi industriel.

La recherche, l'enseignement supérieur, mais aussi l'ensemble de notre société, ont besoin de plus en plus de diplômés de haut niveau.

De manière générale, les entreprises et la Fonction Publique doivent intégrer les nouveaux schémas issus du LMD, pour assurer une reconnaissance des diplômés et des qualifications.

En particulier, le doctorat se distingue du grade de Master par ses trois années minimum d'expérience professionnelle de la recherche, qui doivent donc être reconnues pour offrir des perspectives de recrutement à la hauteur des parcours des docteurs.

Par conséquent, les signataires demandent :

LA RECONNAISSANCE DU DOCTORAT
dans l'ensemble des conventions collectives et dans les trois Fonctions Publiques
en terme de grade et de recrutement.

Cette pétition est soutenue par le collectif "Sauvons la recherche".

| NOM | PRENOM | ACTIVITE | LIEU DE TRAVAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|----------|-----------------|-----------|
| | | | | |

(*) Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens - Confédération des jeunes chercheurs - Union nationale des étudiants de France

Contacts : sec.general@ugict.cgt.fr / contact@cjc.jeunes-chercheurs.org / universitaire@unef.fr

Souffrance au travail...

La section Nationale Inserm a distribué le tract ci-dessous auprès des personnels administratifs. Les conséquences du manque de moyens et de la politique des directions d'organismes en général génèrent des difficultés dans la vie professionnelle, voire de la souffrance sur les lieux de travail reconnue par des assistantes sociales et des médecins du travail. En témoignent les échos et les demandes de défense individuelle de plus en plus nombreuses qui parviennent au syndicat national comme dans les régions.

***A l'INSERM, une seule loi imposée
par la Direction aux Personnels Administratifs
du Siège, des ADR, des Unités :
« Marche ou Crève ! »***

Les cas de « dépression » nerveuse des personnels administratifs au Siège, dans les ADR et les Unités, se multiplient. De ce fait, les syndicats doivent prendre en charge de plus en plus de cas de défense individuelle sur ce type de problèmes.

Une situation révélatrice de la politique nationale de la Direction de l'INSERM !

La plupart du temps, ces cas de « dépression » proviennent des conditions de travail de plus en plus dures pour les agents: problèmes liés à Safir, mais aussi effets pervers de la déconcentration. La mise en place de nouvelles procédures se fait sans moyens suffisants à la fois en termes de matériel et en termes de formations.

Cette politique s'inscrit dans une logique « management » reposant sur l'intensification du travail selon un modèle qui sévit aussi dans le secteur privé. En effet, « l'image de l'INSERM » doit maintenant correspondre à celle d'une « entreprise » rentable pour devenir compétitive en tant qu'agence de moyens, au niveau français, européen et mondial. Tant pis si ce « relookage » se fait sur le dos des personnels. Les pressions sont de plus en plus fortes dans les ADR et au siège : c'est la loi du « tu fais face ou tu crèves ». La réponse de l'administration se limite à la répression : sanctions, mutations pas toujours souhaitées.

La réaction des Médecins de prévention et des Assistantes sociales de l'INSERM.

Cette situation a amené les médecins du travail et les assistantes sociales à envoyer le 23/02/2004 une lettre à la Direction Générale de l'organisme (lettre communiquée au CLHS du siège) à propos de Safir : « [...] *Ces quelques paroles d'agents ont été choisies parmi toutes celles entendues au cours de l'année 2003 par les médecins de prévention et les assistantes sociales. Elles témoignent de la souffrance induite par l'utilisation du logiciel Safir. Les dysfonctionnements qui ont eu des conséquences sur le travail et le fonctionnement des services, ont généré des contraintes importantes. Les personnels ont dû mobiliser une énergie*

coûteuse, souvent sans résultat satisfaisant. Nous avons pu en constater les effets néfastes sur leur état de santé et l'importance du nombre de personnes concernées nous a alerté, révélant un réel problème collectif. [...] »

Réponse du Secrétaire Général de l'INSERM : le mépris envers les personnels !

Mr Douchin, Secrétaire Général de l'INSERM, a déclaré au dernier CTPC INSERM (24 juin 2004) que Safir et la déconcentration avaient été des révélateurs des « incompétences » d'une partie du personnel administratif ! Merci pour eux ! Mais ce discours élitiste, qui fait froid dans le dos, est malheureusement souvent repris par certains ADR, Agents Comptables Secondaires ou Directeurs d'Unités. Pour eux, si les personnels ne suivent pas et tombent en « dépression » c'est qu'ils « *ne font pas le poids* » et sont « *incompétents* ». Il s'en suit des pressions terribles pour les forcer à s'en aller (démission, maladie, ou mutation "forcée" ...) : cela a un nom, c'est du harcèlement professionnel !

Un mode opératoire très rodé de harcèlement professionnel !

Cela passe par des changements de postes autoritaires et déqualifiants : exemple type, une responsable de gestion d'unités d'une ADR mise d'office au standard et au courrier à son retour d'un arrêt de travail pour dépression. On a même vu un agent comptable faire du chantage en mettant des congés annuels sous condition d'obtention de résultats précis, à une date précise. Et il y a évidemment les pressions sur les promotions en CAP ! Ces agissements sont caractéristiques de pratiques de harcèlement professionnel. Ils engagent en conséquence la responsabilité de l'employeur. Qu'il s'agisse d'une volonté délibérée ou d'un dysfonctionnement des services, la réorganisation et la décentralisation de l'ensemble de l'administration nous semblent avoir participé de la même logique : si les personnels ne suivent pas et tombent en « dépression » c'est qu'ils « *ne font pas le poids* » et sont « *incompétents* ». Cette logique

logique est en contradiction avec les principes du droit du travail et du statut des fonctionnaires, et questionne notre éthique collective.

Des situations pouvant parfois déboucher sur le drame !

Ainsi, cet été, une agent d'une ADR d'Ile de France s'est suicidée alors qu'elle était en arrêt de maladie pour « dépression » et qu'elle venait d'obtenir enfin sa mutation dans un autre service, ce qui prouve au moins en partie que les mauvaises conditions de travail dans son ADR ont dû sans doute contribuer à l'aggravation de sa situation. Combien d'autres drames semblables à celui-ci faudra-t-il à l'INSERM pour qu'enfin la souffrance morale des personnels administratifs soit entendue et qu'une autre politique de gestion des « ressources humaines » soit appliquée ?

Les responsables de l'Institut doivent mettre en oeuvre des conditions de travail acceptables et harmonieuses pour tous, et dans ce cas, chacun y trouvera son compte et pourra s'épanouir dans son travail, mais ce n'est pas du tout ce qui se passe en ce moment.

Que faire si on est victime de ce type de harcèlement professionnel ?

Ne pas rester seul, ne pas culpabiliser !

Vous pouvez contacter un adhérent du SNTRS CGT de votre région ou bien

contacter le siège national du SNTRS CGT :

7, rue Guy Môquet -94801 VILLEJUIF

Tél. : 01 49 58 35 70 - ou 35 85 Fax : 01 49 58 35 33.

sntrsins@vjf.cnrs.fr ou sntrscgt@vjf.cnrs.fr

Le SNTRS CGT demande aux agents de nous faire connaître les cas de harcèlement qui se produisent dans

leur unité, leur ADR ou dans leur service du siège. Nous demandons, comme l'ont fait les médecins de prévention et les assistantes sociales, que les **Comités Locaux d'Hygiène et de Sécurité (CLHS)** soient saisis de ces problèmes. En tant que syndicat le plus représentatif des personnels de l'INSERM, le **SNTRS CGT demandera qu'au Comité Central d'Hygiène et de Sécurité (CCHS)** de l'INSERM cette question soit débattue et qu'une commission d'enquête soit nommée avec un suivi médical des agents concernés. D'autre part, pour les cas les plus évidents de non respect du droit du travail et en cas de refus de changer de comportement de la part des responsables hiérarchiques, coupables de ces comportements de harcèlement professionnel, le **SNTRS CGT**, en accord avec les agents victimes, **saisira les tribunaux compétents** pour faire reconnaître les faits et obtenir les justes réparations prévues par la loi sur le harcèlement au travail (loi 83-834 du 13 juillet 1983).

Adressez-vous à vos représentants syndicaux ou à vos élus.

Ils sont en mesure de vous entendre avec compréhension, en toute confidentialité. A l'expérience, vous constaterez que ce premier pas amène déjà un grand soulagement. Leur action ne s'arrête pas là : il vous aideront à vous préserver en créant autour de vous un environnement de soutien, en faisant diagnostiquer votre situation, en constituant un dossier. Ils interviendront à vos côtés pour rechercher des solutions adaptées pour mettre un terme à l'agression et, le cas échéant, faire réparer votre préjudice.

Pour prévenir la souffrance au travail et dissuader le harcèlement, groupez-vous, adhérez au syndicat !

Les personnes handicapées mentales ...Éthique et droit

Michel MANCIAUX - Gwen TERRENDOIRE
Psycho-Pédagogie Editions Fleurus

*Gwen est une camarade du syndicat
contacter le syndicat si vous souhaitez la joindre*

Cet ouvrage dont le fil directeur est l'itinéraire de vie des personnes handicapées mentales, dès leur naissance jusqu'à un âge de plus en plus avancé, vient donc à point nommé pour orienter la réflexion et l'action politiques, sociétales, professionnelles en faveur de ces personnes et avec elles. Cette synthèse unique et pluridisciplinaire réunit les contributions d'un collectif d'auteurs, issu du Comité de réflexion d'éthique de l'UNAPEI, autour d'un objectif commun : dire le droit, mettre en oeuvre une éthique de la dignité, donner aux personnes handicapées mentales la place qui leur revient, au long des différentes étapes de leur existence, dans la société française d'aujourd'hui.

À en croire les initiatives officielles récentes – en 2003, année européenne des personnes handicapées et grande cause nationale –, la société française reconnaît aux personnes handicapées mentales la qualité de citoyens à part entière. La réalité est malheureusement tout autre ; en dépit d'incontestables progrès, stigmatisation, marginalisation, exclusion résumant encore trop souvent le sort de ces sujets – spécialement de ceux qui souffrent d'un handicap mental – dans une société où les valeurs dominantes sont la santé, la productivité, la « réussite » sociale. Il y a là une situation inacceptable ainsi qu'un chantier important et urgent. Car la qualité de toute communauté se juge au soin qu'elle prend de ses membres les plus fragiles.

Analystes documentaires de l'INIST

Des avancées concrètes, mais pas d'emplois de titulaires

*Par Michel COUSY, membre du bureau national
et Christophe FONTE, secrétaire régional de DR6 de NANCY*

Voici notre réflexion sur l'état de la situation de tous les AD (licenciés, en CDD, auxiliaires) depuis la réunion du 13 octobre 2004 à Nancy.

Sur les recours au Tribunal Administratif

Plusieurs recours ont été déposés au Tribunal Administratif de Nancy (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT et plusieurs recours individuels). Ces dossiers sont en cours avec, pour certains des réponses à donner rapidement.

Les projets de formation

Lors de la réunion du 13 octobre, le CNRS s'est engagé à maintenir les formations demandées par les AD licenciées y compris dans le cadre d'un autre protocole si les demandes préalables n'ont pu aboutir.

Sur les CDD

1) Au sujet des 3 AD (sur les 34 licenciés) qui sont actuellement sur poste auxiliaire pour 6 mois dans les labos.

La demande du SNTRS : Si les emplois correspondent à des besoins permanents, ces personnes doivent être renouvelées sur de vrai CDD avec la prime de recherche (la PPRS) jusqu'à une publication de ces emplois de titulaires. Dans le cadre transitoire du financement de ces CDD nous avons demandé lorsque les laboratoires n'ont pas de ressources financières pour les prolonger, qu'ils émargent au budget des départements scientifiques de rattachement des laboratoires en question. Cette revendication étant apparue, suite aux diverses réponses fournies par la direction par le SPI. (voir mails ci-dessous).

Réponse du CNRS : La direction du CNRS a pris note de la demande qu'elle transmettra à la direction générale du CNRS.

2) Après l'entrevue de Béatrice et de Caroline avec R. VARIN, concernant Delphine Frichet, suite à sa situation familiale dramatique, une demande d'un CDD supplémentaire a été exprimée proche de son nouveau domicile.

Réponse du CNRS : Le CNRS "est d'accord sur le principe et cherche des solutions pour permettre à Delphine Frichet une garantie de travail et de ressources.

3) Sur les 21 AD travaillant actuellement à l'INIST.

Le CNRS a informé à la réunion du 13 octobre, sa proposition de création de 21 postes de CDD d'un an sur la base de 70 % de la durée d'un temps plein, de niveau Ingénieur d'Études 2^{èmes} classe, avec la prise en compte de l'ancienneté effectuée précédemment. Au

salaires sera rajoutée la prime de recherche au 2/3. Le CNRS ne s'engage pas sur le renouvellement des CDD, ça sera en fonction de la conjoncture.

Remarque : Pour le SNTRS, cette proposition du CNRS est positive, elle est la conséquence de la lutte des AD et des recours au tribunal. Attention, cette proposition est liée à l'accord du contrôleur financier. Maintenant c'est aux personnels concernés de donner leur avis. La question qu'on pourrait se poser, pourquoi le CNRS ne l'a pas appliqué aux AD qui ont été licenciés, du moins à ceux qui veulent rester à travailler au CNRS.

Problème de l'indemnisation chômage des analystes documentaires licenciés.

Suite à la demande exprimée par les analystes documentaires lors de la réunion du 14 septembre 2004, sur le contentieux pour le calcul de leur indemnités de chômage, le SNTRS-CGT régional et la section CGT des ASSEDIC de Nancy ont pu être traités efficacement les 15 dossiers soumis individuellement.

1°) Le secrétaire CGT des Assedic a proposé des interventions auprès des ASSEDIC pour que ces 15 AD licenciés ne soient pas pénalisés dans le calcul de leurs indemnités de chômage.

2°) D'autre part la CGT Assedic a relevé un certain nombre de contradictions dans les déclarations aux ASSEDIC du CNRS en tant qu'employeur.

Lors de la réunion du 13 octobre, cette question fut soulevée par le SNTRS :

Réponse du CNRS : Le CNRS demande au SNTRS d'envoyer une lettre faisant des "malversations" du CNRS aux ASSEDIC.

Remarque : Le SNTRS-CGT et les AD ayant déposé un recours pourront utiliser ces éléments pour constituer leur défense.

3°) Également suite à cette intervention auprès de la CGT ASSEDIC, il a été proposé aux dossiers en litige des AD, que suite aux périodes pendant lesquelles les AD ce sont retrouvées avec des rémunérations très faibles, ou nul pour certains (liées aux coupures budgétaires à l'INIST 2004 qui s'est concrétisées par une baisse du volume de travail), qu'un courrier du CNRS soit envoyé aux ASSEDIC faisant l'état de ces périodes de rémunérations inhabituelles. Ce courrier devra permettre de recalculer les indemnités de chômage sur la base des mois de travail complets. Cette demande a été exprimée par le SNTRS à la réunion du 13 octobre.

Réponse du CNRS: le CNRS a pris note de notre demande !

Remarque: Cette situation a eu pour conséquence que les AD se sont retrouvées socialement, doublement pénalisés :

- subissant une perte de salaire, pour certains avec sans paye,
- et d'autres part, par une perte d'indemnités de chômage car ils ne pouvaient pas y prétendre, car ils étaient liés par un engagement de travail avec le CNRS.

Conclusion: Comme nous pouvons le constater, c'est par la mobilisation qu'on arrive à faire reculer l'administration. Certes nous n'avons pas obtenu des embauches sur emplois permanents et, pour

l'instant, des règlements positifs sur les indemnités de chômage et licenciement, mais nous avons obtenu, avec le collectif et les syndicats, une prolongation des AD de 6 mois et de 1 an et un début de règlements pour des formations professionnelles.

La bataille continue, il ne faut surtout pas de relâchement. Car à tout moment sous prétexte de diminution du budget, les propositions peuvent être remise en cause. D'où la nécessité de renforcer les syndicats qui sont incontournables pour perdurer l'action, tout en maintenant le collectif qui regroupe l'ensemble des AD, précaires et titulaires de l'INIST.

Attaque contre les personnels de nettoyage
Ce qui nous attend si nous laissons faire !
Par Michel COUSY

Les 60 salariés du nettoyage de la STEM subissent une remise en cause de leur prime mensuelle acquise depuis plusieurs années, un risque d'être muté d'office au jour le jour sur d'autres sites que celui d'Orsay. Face à leur protestation, la direction de la STEM assigne le délégué syndical en justice, conteste le droit de se réunir des salariés et le droit à s'organiser en syndicat de site.

Cette situation provient du fait que le marché engagé par l'Université d'Orsay a été réduit de 7% (passant de 1,5 millions euros à 1,4 millions d'euros) avec en prime une augmentation des surfaces à nettoyer (164 000 m² à 170 000 m² pour aller à 180 000 m²).

Nous voyons très bien où mènent les réductions du budget des services publics et les suppressions des emplois de catégories B et C de la fonction publique, obligeant à des externalisations de services, des sous-traitances et en fin de compte à une flexibilité et une précarisation de l'emploi.

Dans ce cadre, les administrations effectuent des marchés publics au rabais avec toutes les conséquences sur les salariés de ces entreprises, sur les conditions de travail des personnels de l'Enseignement Supérieur et des organismes de recherche, une qualité et un service moindre.

Cerise sur le gâteau, dans cette baisse du montant des marchés, le gouvernement Raffarin-Sarkozy donne le droit aux entreprises d'utiliser les salariés comme ils le veulent, à n'importe quelle heure, n'importe quel jour où bon leur semble, c'est à dire partout où il y a une demande ou un nouveau marché. Ils leur laissent carte blanche, il n'y aura pas d'obligation à fournir le nombre d'emplois pour faire la prestation...

Pour conclure, cette action s'inscrit complètement dans la bataille contre la précarisation, les sous-salaires, la flexibilité, pour des emplois stables bien rémunérés et une qualification professionnelle reconnue.

Nous sommes tous concernés

Détail des arguments et outils de cette lutte qui ont permis un premier succès ...

**Les "négriers" du nettoyage
sévissent sur l'université d'Orsay**

Depuis le 5 juillet 2004, l'entreprise de nettoyage STEM a repris le marché du nettoyage de l'Université d'Orsay qui était auparavant détenu par La Générale-GOM. Ce marché s'est fait "au moins disant" (c'est-à-dire au moins cher), car l'Université est en difficulté budgétaire. Automatiquement cela a des répercussions sur

les 60 salariés du nettoyage qui sont pratiquement tous payés au SMIC (soit moins de 1000 euros nets pour 151,47 h par mois) ou moins car la plupart des salariés sont à temps partiel. Cela a aussi des répercussions sur les conditions de travail des personnels de la recherche et de l'université car la prestation est moindre.

Voici les premières mesures prises par la STEM contre des personnels :

- Suppression des primes mensuelles de frais de transport, soit en moyenne 40 euros,
- Suppression de la prime de fin d'année, soit 121 euros pour un temps plein et moins au prorata du temps partiel,
- diminution des heures de travail pour les temps partiel, avec risque de diminution des salaires,
- le principe de mobilité autoritaire dans toute l'île de France.

Le personnel s'organise avec une assemblée générale très nombreuse le mardi 28 septembre, en dehors des heures de travail, où la décision fut prise à l'unanimité de préciser lors de leur signature de leur nouveau avenant au contrat de travail, le maintien de tous leurs acquis qu'ils avaient avec la précédente entreprise (La Générale).

La réponse de la STEM ne s'est pas fait attendre : le représentant CGT des personnels s'est vu assigné le jour-même au Tribunal d'Instance de Palaiseau sous le prétexte que les salariés "n'ont pas d'intérêts propres" et "d'avantages particuliers" que les autres salariés de la STEM hors de l'Université. Le droit à se réunir et de s'organiser ne serait donc pas justifié et en particulier celui d'avoir des représentants syndicaux au niveau de l'Université. Les salariés du nettoyage sont adhérents au syndicat SENSO-CGT du site d'Orsay. Le SNTRS-CGT, le SES-CGT et l'Union Locale CGT des ULIS s'associent à cette mobilisation et contestent cette remise en cause du droit élémentaire des salariés à s'organiser en syndicat ou à se réunir en assemblée générale pour se défendre, et prendront toutes les mesures pour soutenir notre camarade devant le Tribunal d'Instance.

Nous faisons un appel à tous les personnels du CNRS et de l'Université d'Orsay à soutenir les salariés du nettoyage et à être solidaires en exigeant de la STEM qu'elle :

- maintienne les conditions salariales et la durée du travail que les salariés avaient avant le changement d'entreprise,
- arrête ses poursuites judiciaires à l'encontre d'un salarié syndiqué,

- négocie avec les représentants des salariés.
Attaques contre les personnels de nettoyage : ce qui nous attend si nous laissons faire

La gestion des restrictions budgétaires a conduit à prendre une entreprise de nettoyage au plus bas prix. Ce seront les salariés de cette entreprise qui le payeront en grande partie par une diminution de leur paie et une intensification de leur travail. Cette exploitation sert aussi à payer aux patrons le profit, car c'est avant tout le but d'une entreprise privée.

Nous sommes tous victimes de la même logique : blocage des salaires, blocage des avancements (6 postes en concours interne pour les 900 AJT et AJA !), recours aux vacances, contrats à durée déterminée, thésards et post-doc sous-payés, etc.

La suppression des emplois des catégories B et C de la Fonction Publique (au CNRS, 60 emplois de titulaire sont supprimés), contribue à développer la précarisation par l'embauche de CDD tous les 6 mois et à sous-traiter de plus en plus le travail technique, dont le coût est pris en charge par les laboratoires, l'université et le CNRS, au détriment du fonctionnement.

Le gouvernement nous demande encore plus de sacrifices. Aujourd'hui, il n'a pas donné ce à quoi il s'était engagé au printemps : le milliard d'euros que le gouvernement dit avoir accordé à la recherche est un faux semblant. Les créations d'emplois sont insuffisantes. La création de fondations développe les emplois précaires. La réforme Laroutourot et la régionalisation remettront en cause nos statuts car elles permettront l'embauche sur statut privé. Le MEDEF et le gouvernement parlent de revenir sur les 35 h.

Les personnels, qu'ils soient des entreprises sous-traitantes ou statutaires, ne doivent pas payer de leur poche ou de leur personne les coupes budgétaires.

*Solidarité avec les personnels
du nettoyage à l'Université d'Orsay*

En signant la pétition qui vous sera présentée dans les restaurants et dans les laboratoires !

Un exemple de la contribution du SNTRS à la lutte contre la précarité dans nos organismes et à l'université comme à l'action interprofessionnelle.

Grâce à la mobilisation et aux 700 signatures obtenues sur le campus d'Orsay et de Gif, la STEM et la CGT ont conclu un accord.

Cet accord préserve les acquis des personnels (les primes et heures de travail). Il y aura négociation pour l'étendre aux autres personnels de la STEM qui travaillent sur le site d'Orsay et une autre pour revoir les salaires et les primes. Pour l'instant ils refusent de l'étendre au salariés du campus de GIF et de l'école d'ingénieurs sur le plateau. À nous d'en débattre avec les salariés.

D'un commun accord la STEM et la CGT s'engagent mutuellement à retirer leurs recours au Tribunal d'Instance de Palaiseau concernant Hamed LHAJOU. Et la STEM reconnaît Hamed LHAJOU, comme le représentant syndical du site d'Orsay, avec 10 heures de décharge par mois. Voir contrat et détails page suivante.

Procès-verbal du contrat entre la Société STEM et les représentants de la CGT.

Entre la Société STEM, Société Anonyme au capital de 1 989 000 euros, dont le siège social est situé ZAC des Godets - 4 rue de la Viorme 91370 VERRIERES LE BUISSON, représentée par Monsieur Chédly BOUSAID Directeur Général Délégué et Madame Corinne POIGNART DUPAS Directrice des Ressources Humaines,

Et les représentants du syndicat CGT :

- Monsieur Michel COUSY- représentant UL CGT des ULIS
- Monsieur Hamed LAHJOU - secrétaire général du SENSO – CGT

Suite aux discussions du 05/11/2004 , il a été convenu ce qui suit :

1- Fonctions de monsieur Hamed LAHJOU

Compte-tenu de la responsabilité de secrétaire général de SENSO-CGT sur le site de la Faculté D'ORSAY, Monsieur Hamed LAHJOU disposera d'un crédit d'heures d'une durée de 10 heures par mois pendant la durée de son mandat.

2- Clarification du périmètre d'action du SENSO – CGT

Les attributions du syndicat SENSO - CGT s'exerce sur le site de la faculté d'Orsay, comme précisé dans son statut.

3- Avantages acquis à titre individuel

Tous les avantages acquis à titre individuel à la GOM sont maintenus et précisés par un avenant au contrat de travail : prime de transport, prime de fin d'année, prime d'assiduité.

La régularisation des dossiers individuels a eu lieu à partir de la paye de septembre 2004, avec effet rétroactif à la date de la prise du marché.

L'attribution de certaines primes de transport sera négociée individuellement en rapport avec le transport de l'entreprise.

4- Prestation de la STEM

Le volume horaire de prestation réalisé par la STEM sur le site de la faculté d'Orsay est maintenu, la variation de cette composante restant liée à l'évolution du contrat de prestation. Toutes décisions seront préalablement négociées avec les représentants des salariés du site de la Faculté d'Orsay.

5- Mobilité sur initiative de la STEM

Il n'y aura pas de mutation autoritaire. Les mobilités requises hors du site de la faculté d'Orsay feront l'objet d'un entretien préalable individuel avec les salariés concernés, avec la présence d'un représentant des salariés du site de la Faculté d'Orsay.

6- Prime de fin d'année

Des discussions nationales sont actuellement engagées pour l'ensemble des salariés de la branche professionnelle pour l'application d'une prime de fin d'année.

7- Salaires et les primes de tous les salariés travaillant sur le site de la Faculté d'Orsay

Les parties conviennent de se rencontrer pour discuter de ces sujets.

Les parties conviennent mutuellement à se contacter fréquemment pour éviter tous malentendus préjudiciables à tous.

Michel COUSY
Représentant UL CGT des ULIS

Chédly BOUSAID
Directeur Général Délégué Exploitation STEM SA

Hamed LAHJOU
Secrétaire général du SENSO – CGT

Corinne POIGNART DUPAS
DRH STEM SA

Sortir du labyrinthe de la dégradation et de la misère...

Cet accord entre la CGT et la STEM, société de nettoyage, concerne 70 personnes sur le campus d'Orsay. Il maintient tous les acquis des personnels, reconnaît un délégué syndical dans son rôle sur le site d'Orsay, il n'y aura aucune mutation autoritaire, engagement est pris pour discuter sur les salaires et les primes (promotions et élargissement de l'accord aux autres personnels de la STEM non pris en compte - IPN, École d'ingénieur, voir Gif,...)

Les recours déposés au Tribunal d'Instance de Palaiseau ont donc été retirés.

Cet accord doit être porté à la connaissance des personnels des laboratoires. Une affiche sera faite pour remercier les personnels qui ont soutenu cette action.

Mais Attention : le problème du nettoyage n'est pas pour autant réglé, dans la discussion avec la direction de la STEM, il a été indiqué qu'ils avaient obtenu des **réductions de la prestation du nettoyage** dans les laboratoires et services centraux du fait de la baisse du marché, ce qui aura directement des répercussions sur les conditions de travail des personnels et des étudiants.

La baisse des effectifs des catégories C et D, voir B compensée par la soustraction et la baisse ou l'insuffisance des budgets universitaires et CNRS entraîne des "marchés au moins disant", avec des conséquences négatives immédiates sur les salariés de l'entreprise et les personnels des universités et du CNRS.

Avec une tentative des administrations de reporter cette dépense sur le budget des laboratoires, au détriment du budget de fonctionnement pour la recherche.

Il est tant que nous ayons des propositions concrètes pour sortir de ce labyrinthe de la dégradation et de la misère. Car il y a un risque que des personnes s'en prennent aux salariés "qui font mal leur travail". En dehors de certains échos, le fait de n'avoir obtenu que **700 signatures** (malgré l'effort de camarades dans les labos) sur environ 3000 personnes aux restaurants et les autres dans les laboratoires. Rien n'est neutre !

"À propos de la retraite et les pères de famille" dans le mensuel Fonction Publique de l'UGFF, N° 110

Dans le numéro 110 de Fonction Publique, un article non signé fait le point sur « La Retraite et les pères de famille ».

Nous sommes entièrement d'accord sur le fait que le rôle d'un syndicat est de lutter pour toutes améliorations de salaires et de pensions et aussi d'informer sur toutes les possibilités légales d'y arriver.

Mais, dans votre article, plusieurs points nous semblent extrêmement choquant :

- Vous écrivez : « la correction des disparités entre hommes et femmes, qui s'imposait.. »
- Vous incitez les pères à aller devant les tribunaux pour profiter d'une faille dans la législation, faille qui n'existe que si on nie la spécificité de la maternité.

Tout votre argumentaire se fonde sur la négation de la spécificité de la maternité.

Les deux avantages dont vous parlez et qui étaient accordées aux mères de famille : l'année de bonification par enfant pour la retraite, la possibilité de jouissance immédiate pour les mères de 3 enfants, n'ont été obtenus qu'après des luttes pour compenser partiellement les conséquences de la maternité sur les carrières et les retraites de femmes.

Que les pères veuillent obtenir les mêmes avantages que les mères, on peut les comprendre, mais pour l'instant, tout ce qu'ils ont obtenu en niant la spécificité de la maternité, c'est la suppression de la bonification pour les mères.

Nier la spécificité de la maternité, c'est nier :

- Les 9 mois de grossesse.
- Les mois passés à allaiter.

--- L'énergie consacrée à accoucher.

--- La différence biologique entre les hommes et les femmes.

Nier la spécificité de la maternité, c'est aussi nier :

--- Que 2/3 des tâches ménagères reposent sur les femmes

--- Que jamais un homme ne s'est vu refuser un travail ou une promotion sous le prétexte des enfants qu'il avait ou qu'il pourrait avoir.

Vous demandez les mêmes avantages pour les pères que pour les mères, au nom de l'égalité hommes femmes, vous oubliez :

- Que 39% des femmes, contre 85% des hommes touchent une retraite complète à 70 ans.
- Que la retraite moyenne des femmes est de 848 euros, contre 1461 euros pour les hommes.

Au nom de l'égalité, devrait-on déclarer illégales la CMU pour les RMIstes, les cartes seniors, les cartes jeunes ?

Notre section syndicale d'Orsay, qui soutient les actions du collectif de défense des femmes spoliées, est indignée par la légèreté avec laquelle votre article est argumenté. Elle vous demande de faire paraître dans votre prochain journal un article sur la retraite des femmes et en particulier sur la bonification pour enfants et sur la lutte du collectif de défense des femmes spoliées pour la reprise de l'année de bonification pour toutes les mères. Elle est à votre disposition pour toute information.

Les femmes et la retraite

Depuis 2003, les attaques contre les droits des femmes ne cessent pas, spécialement contre leurs droits à la retraite. Cette fois-ci, avec le décret du 25 août, il prétend plafonner les pensions de réversion à 1200 euros par mois. Qui donc défendra la veuve et l'orphelin contre notre gouvernement ?

Il est de bon ton dans beaucoup de milieux de tenir pour acquis le bien-fondé des réformes réalisées par le gouvernement de Monsieur Raffarin, en particulier de la réforme des retraites. Que n'entend-on pas ? Le gouvernement socialiste n'avait pas eu le courage de s'attaquer à cette réforme, le gouvernement Raffarin l'a faite, lui, cette réforme **INDISPENSABLE**. Indispensable pour quoi ? pour qui ? Parce que les pays voisins l'avaient faite ? Parce qu'elle était préconisée par l'OCDE ? Que nenni. La réforme des retraites était indispensable pour sauver les retraites menacées par un déficit du nombre des actifs par rapport à celui des retraités dans les décennies qui viennent. S'il fallait faire cette réforme, c'était à cause de la pyramide des âges. Il fallait faire cette réforme, parce qu'on a trop de vieux et pas assez de jeunes.

Il y en a qui ne croient plus à cet argument : ce sont les femmes quand elles ont réalisé les conséquences de la loi sur la réforme des retraites, en particulier des articles 48 et 49.

Avant le 1^{er} janvier 2004, toute mère de famille fonctionnaire qui prenait sa retraite avait droit à une année de bonification pour chacun de ses enfants. (Pour la retraite du régime général, les mères ont droit à deux années de bonification par enfant).

Par l'article 49, la loi supprime aux mères de famille fonctionnaires, toute année de bonification pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004.

Par l'article 48, la loi assujettit rétroactivement cette année de bonification à des conditions qui en écartent beaucoup de femmes.

L'affront fait aux mères de famille est tel que, même celles qui approuvaient la réforme des retraites se révoltent contre les articles 48 et 49. Le côté le plus cynique de ces articles est qu'ils ont été votés au nom de l'égalité homme-femme. Et bien, **parlons-en de l'égalité homme-femme** : 39% des femmes, contre 85% des hommes touchent une retraite complète à 70 ans. Parlons-en de la retraite des femmes : 848 euros en moyenne, contre 1461 euros pour les hommes.

Parlons-en de l'égalité homme-femme. Combien connaissez-vous d'hommes à qui on ait refusé une promotion, des responsabilités dans son travail, sous prétexte qu'il avait des enfants ? Quelle proportion d'hommes y a-t-il qui ont pris des temps partiels ou fait des choix de carrière en fonction de leurs enfants ? Car, quoi qu'on en dise, et malgré certaines exceptions, les tâches ménagères reposent toujours aux 2/3 sur les femmes.

Ces inégalités sont devenues encore plus injustes avec l'augmentation des divorces, divorces qui attribuent aux femmes le soin des enfants et aux hommes les meilleures retraites.

En outre, dans le cas où un fonctionnaire décédé laisse deux ex-épouses, l'article 58 retire à la dernière épouse survivante la part de la première épouse qui lui était reversée jusqu'à présent.

L'article 48 lèse particulièrement les mères qui n'ont pas toujours travaillé, celles qui ont préféré consacrer plus de temps à leurs enfants.

Alors, si la réforme des retraites était due au déficit démographique qui s'annonce, ce ne serait pas à celles qui mettent au monde les enfants qu'elle s'attaquerait en premier ! Ou alors, peut-être le législateur a-t-il pensé que la maternité était une chose dépassée, que désormais les bébés naîtraient dans des éprouvettes et seraient aimés, nourris par des machines. Nos législateurs sont peut-être de ces crédules qui s'imaginent qu'il suffit d'appuyer sur quelques boutons pour mettre au monde des enfants, les nourrir, les soigner. **Madame De Pannafieu nous a répondu que les députés "ont décidé d'ignorer délibérément la grossesse", ce sont ses termes !**

A l'heure où, dans les maternités, on accueille le "baby-boom" de l'an 2000, le législateur devrait peut-être comprendre que si les femmes de ce pays ont encore envie de faire des bébés, ce qui est notre avenir, il ne devrait pas travailler à les en décourager !

En février 2004, un collectif accueillant hommes et femmes s'est créé pour demander le retrait des articles 48 et 49. Il a écrit à toutes les députées femmes. Parmi les réponses reçues, beaucoup adhèrent à notre analyse. Il a envoyé une lettre pétition à notre premier ministre avec quelques 2000 signatures.

Pour tout courrier, s'adresser à :

--- bonification_retraite@yahoo.fr

Ou

--- Collectif de défense des femmes spoliées

Bâtiment 304, Université Paris Sud
91 405 Orsay Cedex

*Voir page suivante la lettre pétition adressée au Premier Ministre :
"Pour le maintien de la bonification d'un an par enfant pour toutes les femmes de la fonction publique".*

Lettre pétition adressée au Premier Ministre

Pour le maintien de la bonification d'un an par enfant pour toutes les femmes de la fonction publique.

Monsieur le Premier Ministre,

Lors d'une assemblée d'information sur les retraites, nous venons d'apprendre la teneur des décrets d'application de la loi du 21 août 2003 pour ce qui concerne les retraites de la fonction publique.

Nous tenons à vous signaler le caractère particulièrement grave d'une mesure que vous avez décidé de prendre par l'article 48 de la loi du 21 août 2003 : l'arrêt, à partir du premier janvier 2004, de la bonification automatique d'un an par enfant dont pouvait bénéficier toute femme ayant eu des enfants, ce droit étant lié à la naissance de l'enfant et non à la situation de fonctionnaire.

Nous sommes révoltés par l'article 49 de cette loi qui enlève aux femmes de la fonction publique et de l'armée toute bonification pour les enfants nés et à naître depuis 2004 :

C'est une très grave atteinte aux droits des femmes et la négation du rôle social de la maternité.

Nous voulons attirer votre attention sur l'effet désastreux de ces mesures pour les femmes. En prenant une telle mesure, vous mettez en difficulté les femmes qui, pour la plupart, ont eu une carrière perturbée par les difficultés liées à leurs enfants, en particulier celles qui ont fait le choix d'élever leurs enfants.

C'est pourquoi nous vous demandons de maintenir la bonification d'un an par enfant ainsi que le pourcentage de pension qui y est adjoint pour toutes les femmes de la fonction publique.

Cette pétition a été rédigée par un groupe d'hommes et de femmes syndiqués et non-syndiqués scandalisés par cette attaque contre les femmes.

| Nom-Prénom | Lieu de travail/organisme | Signature |
|------------|---------------------------|-----------|
| | | |

Inacceptable lourdeur de la procédure juridictionnelle de requalification d'un contrat emploi-solidarité

Une négociation a enfin eu lieu mardi 30 novembre suite à la lettre du SNTRS au DG du CNRS, M. Larrourou, et aussi parce que la Cour d'appel dans son Arrêté du 31 octobre 2004 requalifie P. NOARO. Mme FLABBÉE, DRH du CNRS est mandatée pour négocier sur la situation concernant 3 personnes CES : Chritine ZAOUÏ (reprographie), Suzanne SCHIMDT (secrétaire), Pierre NOARO (dessinateur industriel).

Monsieur le Directeur Général,
Nous sommes inquiets de la décision du CNRS d'amener les trois dossiers CES de M. NOARO, Mme ZAOUÏ et Mme SCHIMDT, jusqu'à la Cour de Cassation et au Conseil d'État, les deux plus hautes instances du droit judiciaire et du droit public.

Cela alors que les Conseil des Prud'hommes ont donné raison aux 3 CES, comme les Cours d'Appel ont donné aussi raison à 2 CES (en cours pour le 3ème CES), et le Tribunal Administratif a donné raison à 2 CES (en cours pour le 3ème CES).

Vous connaissez l'enjeu qui nous oppose. Notre syndicat s'oppose résolument à ce que les CES soient utilisés à la place des emplois publics au CNRS, comme cela a été pratiqué depuis 1993 et comme le CNRS le défend dans tous ses mémoires adressés aux tribunaux en s'appuyant sur les décisions de 1999 de la cour de Cassation.

Une association des juristes cite en exemple : "**conclu avec une personne publique**".

Cette association décrit en 5 pages la procédure engagée sur le dossier de Madame ZAOUÏ (CES à Orsay) et les appels du CNRS depuis le Conseil des Prud'hommes de Longjumeau, suivi du Tribunal des conflits, puis de la Cour d'Appel de Paris et du Tribunal Administratif de Versailles, et aujourd'hui du Conseil d'État, car la Cour Administrative d'Appel de Versailles a transmis directement le dossier au Conseil d'État. Il restera donc la Cour de Cassation. **C'est du jamais vu !**

Cette façon procédurière de faire appel systématiquement des décisions des tribunaux confirme un acharnement du CNRS vis-à-vis de ses propres personnels, mais aussi à l'encontre des syndicats qui ont décidé d'aller en justice après un refus catégorique de la part du CNRS de négocier sur l'utilisation et le devenir des CES à cette époque.

En dehors du temps consacré pour ces dossiers (depuis 1997 et 1998 soit 6 à 7 ans pour chaque dossier), c'est aussi un coût non négligeable, car comme vous le savez,

il faudra un avocat à chaque tribunal du droit judiciaire et du droit public (Cassation et Conseil d'État) et pour chaque CES, soit : 2 tribunaux par CES, 6 audiences, ce qui veut dire 6 fois l'utilisation d'avocats - **soit 13 800 euros** (90 522 francs, venant se rajouter à ceux déjà payés depuis 7 ans). Cela pour des personnels qui ne disposent pas de ressources suffisantes, un 1/2 SMIC.

Cela doit représenter un coût supérieur pour le CNRS, mais en particulier, comme vous pouvez le constater, un coût non-négligeable pour les personnels et les syndicats, en particulier pour le SNTRS-CGT qui suit ces 3 dossiers.

Cet acharnement à aller jusqu'au bout, sans tenir compte des décisions des tribunaux est aussi une politique pour asphyxier les personnels et leurs syndicats, démontre un excès de pouvoir de la part du CNRS.

Malgré nos appels à une négociation sur ces 3 dossiers avec le CNRS (dont l'un verra sa situation peut-être réglée par l'application de la loi Sapin, car notre action judiciaire a obligé le CNRS à l'embaucher en CDD depuis 4 ans), nous essayons un refus systématiquement de la part de la direction générale du CNRS.

Sans négociation de votre part dans les jours qui suivent (car les délais sont serrés pour déposer les mémoires), notre syndicat prendra toutes ses responsabilités pour en informer les institutions publiques, ainsi que les personnels et les médias sur votre acharnement contre ces 3 CES.

Nous vous demandons donc une entrevue en urgence...

Annick KIEFFER,
Secrétaire Générale du SNTRS-CGT
Michel COUSY,
Membre du bureau national, chargé de suivre les dossiers CES.

L'entrevue du 30 novembre a permis d'entrevoir des solutions pour nos trois camarades

Cette rencontre a eu lieu avec Mme FLABBÉE, DRH pour le CNRS ; Sophie TOUSSAINT-LEROY, Christine ROSEMBERG et Michel COUSY pour le SNTRS-CGT.

Pour Pierre NOARO (LURE, puis Gif) la situation est entérinée. C'est une victoire !

Il est recruté dans le cadre des concours Sapin pour être titularisé sur un poste de technicien de dessinateur industriel. Il a fallu 7 ans de procédure en justice imposé par le CNRS, depuis sa requalification en CDI par le Conseil des Prud'hommes de Longjumeau en 1997. Puis embauché en CDD à mi-temps à la délégation d'Ile-de-France Sud jusqu'à maintenant.

Si pour Pierre Noaro la situation est réglée, pour les 2 autres personnes, il y a ouverture avec des propositions, mais nous sommes en attente d'un règlement positif et définitif...

Pour Christine ZAOUÏ, le règlement de sa situation est en cours. Il y a volonté de la DRH de renouveler son CDD, lui donnant ainsi la possibilité d'un recrutement par concours Sapin ou par concours internes de catégorie C.

Pour Suzanne SCHIMDT, le CNRS serait d'accord pour payer le préjudice moral, mais il ne peut le faire, avec l'accord de l'Agent Comptable, que si ce préjudice est confirmé par le Tribunal Administratif (en cours).

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

L'importance des luttes des salariés.

Par Gilles MERCIER

Les raisons avancées pour expliquer la politique de recherche du gouvernement font appel le plus souvent à la mondialisation libérale et/ou à l'Europe. La soumission de la recherche aux entreprises serait la conséquence de l'accord général sur les services (AGCS) de l'OMC ou des directives européennes. En quelque sorte la politique que nous subissons serait due à des institutions supranationales dont les Etats ne seraient que les exécutants. Ce genre d'explication génère avant tout un sentiment d'impuissance. À quoi bon nous mobiliser, si nous avons à faire face à des structures qui regroupent quasiment tous les pays du continent et de la planète ? Si l'Europe et le monde sont organisés comme un vaste marché favorisant la croissance des capitaux, au travers d'un champ de bataille pour multinationales, c'est du aux choix des gouvernements dirigeant les Etats représentés dans les diverses instances internationales.

Pour bien comprendre les raisons qui poussent les forces politiques au pouvoir à assujettir la recherche publique et ses personnels aux stratégies des groupes industriels, il est nécessaire de comprendre les mécanismes capitalistes de la création des richesses et les contradictions qui en résultent.

À quoi sert, l'argent dégagé par la vente des richesses ou des services produits par une entreprise ? À payer les dépenses incompressibles (énergie, matières premières,...), et les amortissements des machines. Ce qui reste constitue la valeur ajoutée (VA) nette, sur laquelle sont prélevés les salaires, les impôts et les charges sociales. Après toutes ces déductions, ce qui reste constitue le profit net. Le profit net sert à alimenter les dépenses de recherche et développement, le capital matériel (achats de machines, de locaux) le capital financier et les revenus des détenteurs de capitaux. Pour toute entreprise la croissance de la VA nette est indispensable à son développement. Mais cette croissance dépend du bon usage du capital avancé (matériel et financier). Le terme de rentabilité est sans arrêt mis en avant pour justifier les suppressions d'emploi, les réductions d'activité, les fermetures d'entreprises, pour justifier de faire autant ou plus de profit en produisant moins. Chômage endémique, fermeture d'entreprises ; voilà, les causes fondamentales des déficits publics. La rentabilité (ou taux de profit) c'est du point de vue capitaliste le rapport entre le profit net et les dépenses avancées (capital matériel + capital financier + salaires) par les détenteurs de capitaux autrement dit c'est le rapport entre la VA nette - (salaires + impôts + charges sociales) / (dépenses en capital + salaires). Cette équation est l'équation fondamentale du capitalisme. Pour accroître la

rentabilité les patrons vont réduire les salaires et les prélèvements (d'où le lamento patronal permanent sur la nécessaire réduction des charges sociales). La réduction des salaires est réalisée par l'accroissement du temps de travail effectif (chasse au temps mort, augmentation des cadences, réduction des effectifs pour une même charge de travail). Cette surexploitation du travail salarié génère des dysfonctionnements, des gâchis qui augmentent les coûts fixes et diminuent la productivité réelle, et donc la rentabilité de l'entreprise. Pour relever le taux de profit les capitalistes vont injecter de plus de profits nets dans les marchés financiers au détriment des dépenses de recherche et de développement (R&D) diminuant ainsi la compétitivité de l'entreprise, les dépenses de R&D étant considérées comme des charges dans les calculs de rentabilité. Mais, une plus grande compétitivité permet de dégager un taux de profit supérieur aux concurrents afin d'accumuler plus de capital. Cette accumulation supérieure de capital permet soit de redéployer les capitaux et de se placer sur des productions à forte croissance de la demande soit de consolider les parts de marchés, c'est-à-dire dans les deux cas de remodeler le partage des productions au détriment des concurrents dominés. Dans la concurrence, la domination repose sur l'avance technologique qui elle même repose sur l'avance en capitaux. Or, nous sommes dans une phase de crise structurelle du capitalisme, c'est-à-dire que le niveau de suraccumulation du capital est tel que le profit ne provient plus majoritairement de la production mais des marchés financiers. Ce qui signifie que tout investissement productif est conditionné par une destruction préalable de capital matériel (fermeture d'entreprises). L'existence des entreprises est conditionnée par le rapport entre le taux de profit qu'elles dégagent et le taux de profit moyen de la branche professionnelle. Les capitaux dégagés par les fermetures d'entreprises sont réinvestis comme écrit plus haut dans les secteurs à forte croissance. Ce monde est celui d'une grande instabilité. Les ponctions opérées sur les profits nets pour les placements financiers au détriment des dépenses de R&D, fragilisent les entreprises, alors que les niveaux de technologie demandent encore plus de dépenses de R&D. Pour résoudre la contradiction et maintenir leur compétitivité dans le champ de bataille mondialisé, la vassalisation du système public de recherche à leurs stratégies économiques est une question de vie ou de mort pour les entreprises. Cette soumission implique la restructuration des EPST, la flexibilité des personnels, la mise à l'écart de la communauté scientifique dans la détermination des stratégies de recherche, la recherche ne devant plus avoir aucune

démarche autonome. Les technopoles ou centres d'excellence ne sont pas conçus pour irriguer la construction de tissus productifs régionaux mais servir à accroître la rentabilité des opérations des groupes capitalistes. Les populations devront payer pour attirer les capitaux pour leur offrir des « centres d'excellence » dans lesquels les laboratoires publics seront mis à leur disposition. L'errance des précaires, la mobilité « encouragée » des statutaires, l'instabilité des structures de recherche sont les conditions indispensables à la « réactivité » du système public de recherche, c'est-à-dire à sa soumission à la loi de la jungle de la concurrence effrénée des groupes capitalistes. La culture de la rentabilité capitaliste n'est pas seulement celle du patronat, c'est aussi celle de l'Etat, de ses services publics. L'Etat s'implique à fond pour imposer la diminution des coûts salariaux, en encourageant la flexibilité, en créant des situations de non droit pour les jeunes salariés, en déstabilisant toutes les conventions collectives, en individualisant les rémunérations, en assujettissant encore plus le salarié à son employeur. L'Etat a progressivement remplacé les financements publics sous forme d'aides et de dotations à l'industrie et à la recherche au profit de réductions d'impôts, comme le crédit d'impôts. Les possibilités d'intervention publique avec des critères orientés vers des objectifs de croissance ont disparu au profit d'avantages fiscaux dont la portée est exclusivement financière.

Comme dans le privé, l'organisation des EPST tend à être de plus en plus monarchique. Mais la monarchie dans l'entreprise engendre l'inefficacité. L'écrasement des salaires, la précarité sont des facteurs de perte de compétitivité. La compétitivité doit prendre appui sur les emplois stables dont les qualifications sont reconnues. Les luttes revendicatives pour les emplois, les salaires, les qualifications sont porteuses d'efficacité sociale. Les effectifs doivent progresser, mais aussi les qualifications. Plus le personnel est qualifié, plus le travail est efficace, plus les richesses créées sont importantes. Les luttes contribuent à construire entre salariés des solidarités plus fortes et plus conscientes s'opposant aux politiques d'individualisation, de mise en compétition des individus. Mais pour que ces luttes soient plus efficaces, elles

doivent aussi porter sur l'organisation et la stratégie des entreprises publiques et privées, comme des services publics. Les salariés ne doivent pas laisser aux dirigeants des administrations, des entreprises, le monopole de la compétence.

Erratum
de la Tribune libre du BRS 399
dans la contribution
Sécurité sociale : parler clair
de Philippe BOUYRIES

Il manquait les dernières lignes (partie en italique) de la note de bas de page (p.47) reproduite intégralement ci-contre :

Comme membre de la CE sortante de la FERC, j'ai participé à son 8^e congrès, avec un mandat non délibératif. La délégation du syndicat avait été mandatée par la CE pour défendre un certain nombre d'amendements, dont certains ont heureusement été adoptés, plus ou moins en l'état, comme la restitution des cotisations dont le patronat a été exonéré depuis 1992, l'arrêt de toute exonération de cotisations patronales, l'abrogation de la CSG et du CRDS, le rétablissement du remboursement des médicaments "déremboursés", l'abrogation du forfait hospitalier, *l'abrogation des ordonnances Juppé. Par contre, mandatée pour défendre la suppression du point "moduler la cotisation", elle n'a pas donné la moindre explication. Pourquoi ?*

« L'aventure de la chimie jusqu'à Lavoisier »

Notre ami Claude Lecaille, Maître de conférence honoraire de l'Université Denis Diderot, ancien secrétaire général du SNES-Sup, vient de publier un livre aux éditions Vuibert-Adapt. Ce livre intitulé : « L'aventure de la chimie jusqu'à Lavoisier » est préfacé par Jean Rosmorduc.

Ce livre qui retrace l'histoire de la chimie de sa naissance, dans les premières activités humaines de transformation, jusqu'à la « révolution de Lavoisier ». Loin d'une vision linéaire de la découverte et de ses interprétations, l'auteur montre la complexité de la dialectique entre savoir et comprendre. Il met en relief comment les avancées conceptuelles particulières sont liées à la conception globale que les sociétés humaines ont de leur propre existence. En excluant des saut qualitatifs brusques, l'auteur s'attache à dégager les facteurs, de l'expérience et de la théorie, qui alimentent, dans un processus continu, la transformation des concepts et des pratiques. Ainsi, sans nier l'apport et les limites de chacun, il souligne le rôle spécifique et l'apport des savants qui ont contribué à la révolution de la chimie. Tout au long du texte l'état du développement de la chimie comme activité productive est mis en avant pour montrer que l'on ne peut dissocier le développement des forces productives de celui des sciences. Au bilan c'est un livre passionnant qui conduit à la réflexion sur le présent. On a déjà envie en arrivant à la dernière page de voir écrit la suite : « de Lavoisier à nos jours » !

Michel Gruselle
Directeur de recherche au CNRS

Liste des élus SNTRS-CGT au Comité National

| Dept | N° col. | NOM | PRENOM | Ville | Tél. | Adresse Courriel |
|---------|---------|--------------|----------------|-------------------------|----------------|--------------------------------------|
| SPM | 1 C | FLAVIGNY | Pierre Olivier | ARCUEIL | 01 47.40.71.28 | flavigny@inrets.fr |
| SPM | 2 C | GARIGLIO | Patrick | MARSEILLE cedex 09 | 04 91 26 96 24 | gariglio@ibdm.univ-mrs.fr |
| SPM | 2 C | LEVY | Christine | PARIS cedex 5 | 01 44 27 41 21 | secretariat@lpthe.jussieu.fr |
| SPM | 2 C | MONTICELLI | Marc | VALBONNE | 04 92 96 73 75 | marc.monticelli@inln.cnrs.fr |
| PNC | 3 C | JEGHAM | Elyette | STRASBOURG | 03.88.10.64.50 | elyette.jegham@ires.in2p3.fr |
| SPM-SPI | 4 C | PLANTARD | Joël | TALENCE | 05 40 00 65 10 | j.plantard@cpmoh.u-bordeaux1.fr |
| SPM | 5 C | LE BRUSQ | Jacques | VILLEURBANNE cedex | 04 72 43 10 26 | jacques.le-brusq@lpmcn.univ-lyon1.fr |
| SPM | 6 C | FITOUSSI | Jean-Pierre | PARIS cedex 5 | 01 40.79.44.82 | jean-pierre.fitoussi@espci.fr |
| STIC | 7 C | FONTE | Christophe | VANDOEUVRE LES NANCY | 03 83 54 42 78 | christophe.fonte@cran.uhp-nancy.fr |
| STIC | 8 C | ATIENZA | José | VILLENEUVE D ASCQ cedex | 03 20 19 78 05 | jose.atienza@iemn.univ-lille1.fr |
| SPI | 9 C | JOUIAD | Mustapha | CHASSENEUIL du POITOU | 05 49 49 82 09 | jouiad@lmpm.ensma.fr |
| SPI | 10 C | DOREAU | Hervé | CHASSENEUIL DU POITOU | 05 49 49 82 75 | doreau@lced.ensma.fr |
| SC-SPM | 11 C | JOLY | Maryse | PESSAC | 05 56.84.56.05 | joly@crpp-bordeaux.cnrs.fr |
| SC-SPM | 11 C | RAMEAU | Alain | STRASBOURG | 03 88 41 40 86 | rameau@ics.u-strasbg.fr |
| SC | 12 C | BERCHADSKY | Yves | MARSEILLE cedex 20 | 04 91.28.82.68 | yves.berchadsky@univ.u-3mrs.fr |
| SC | 12 C | LE BOULAIRE | Virginie | RENNES | 02 23 23 80 72 | virginie.le-boulaire@ensc-rennes.fr |
| SC | 13 C | MONNIER | Maurice | MARSEILLE cedex 20 | 04 91 28 85 80 | maurice.monnier@up.univ-mrs.fr |
| SC | 14 B) | DJUKIC | Jean-Pierre | STRASBOURG | 03 90 24 15 23 | djukic@chimie.u-strasbg.fr |
| SC | 14 C | SAINTON | Joelle | ORSAY cedex | 01 69.15.70.55 | jsainton@icmo.u-psud.fr |
| SC | 15 C | GUILLEN | François | PESSAC | 05 40 00.26.59 | guillen@icmcb.u-bordeaux1.fr |
| SC-SDV | 16 C | FRANCK | Gisèle | GIF SUR YVETTE | 01 69 82 30 71 | franck@icn.cnrs-gif.fr |
| SDU | 17 B1 | PAGANI | Laurent | PARIS | 01 40 51 20 13 | laurent.pagani@obspm.fr |
| SDU | 17 C | ARMENGAUD | Michel | TOULOUSE | 05 61 55 77 78 | armengau@cesr.fr |
| SDU | 18 C | PICHON | Remy | ORSAY cedex | 01 69 15 48 74 | pichon@geol.u-psud.fr |
| SDU | 19 C | MORAL | Patricio | GIF SUR YVETTE cedex | 01 69 08 97 46 | moral@lsee.saclay cea.fr |
| SDU-SDV | 20 C | AUDA | Yves | TOULOUSE cedex 4 | 05 61 55 85 43 | yves.auda@cict.fr |
| SDU-SDV | 20 C | MORVAN | Gilles | STRASBOURG | 03 90 24 03 64 | gmorvan@illite.u-strasbg.fr |
| SDV-SC | 21 C | SCHMITT | Josette | PARIS cedex 6 | 01 53 73 95 12 | josette.schmitt@univ-paris5.fr |
| SDV | 22 B1 | JACQ | Annick | ORSAY cedex | 01 69 15 57 17 | ajacq@igmors.u-psud.fr |
| SDV | 22 B2 | MICHEL | Eric | PARIS cedex 05 | 01 44 32 36 98 | emichel@wotan.ens.fr |
| SDV | 22 C | NEEL | Henry | MONTPELLIER cedex 5 | 04 67.61.36.46 | henry.neel@igmm.cnrs.fr |
| SDV | 23 C | SAVARY-BOSCH | Annie | MONTPELLIER cedex 5 | 04 67 16 33 00 | savary-bosch@univ-montp2.fr |
| SDV | 24 A2 | PIERRE | Josiane | CHATENAY MALABRY | 01 46 83 54 83 | josiane.pierre@cep.u-psud.fr |
| SDV | 24 C | SPIRE | Colette | PARIS | 01 42 16 19 48 | colette.spire@infobiogen.fr |
| SDV | 25 C | COHEN-ADAD | Frédérique | VILLEURBANNE cedex | 04.72.44.58.41 | fcohen@univ-Lyon1.fr |
| SDV | 25 C | VEYRAT | Danielle | PARIS | 01 44 32 36 45 | veyrat@wotan.ens.fr |
| SDV | 26 B2 | LEGAGNEUX | Vincent | RENNES cedex | 02 23 23 46 85 | vincent.legagneux@univ-rennes1.fr |
| SDV | 26 C | AURIOL | Jacques | TOULOUSE cedex 4 | 05 61 55 64 73 | auriol@cict.fr |
| SDV-SHS | 27 C | JOUBAUD | Françoise | MARSEILLE cedex 20 | 04 91 16 42 79 | joubaud@Inf.cnrs-mrs.fr |
| SDV | 28 C | MILLET | Jacques | MONT ST AIGNAN | 02 35 14 80 77 | Jacques.Millet@univ-rouen.fr |
| SDV-SDU | 29 C | LACROIX | André | VILLIERS EN BOIS | 05 49 09 78 34 | lacroix@cebc.cnrs.fr |
| SDV-SPI | 30 B1 | RENE | Brigitte | VILLEJUIF | 01 42 11 54 07 | brene@ijgr.fr |
| SDV-SPI | 30 C | BLANC | Jocelyne | PARIS | 01 44 27 22 07 | jblanc@snv.jussieu.fr |
| SHS | 31 B2 | MALRAIN | François | THOUROTTE | 03 44 96 30 70 | francois.malrain@wanadoo.fr |
| SHS | 31 C | CAROZZA | Albane | DIJON | 03 80 39 55 66 | albane.burens@u-bourgogne.fr |
| SHS | 32 C | VERGNIEUX | Robert | PESSAC cedex | 05 57 12 45 61 | Robert.Vergnieux@u-bordeaux3.fr |
| SHS | 33 C | VACCARO | Rossana | PARIS cedex 04 | 01 44 78 33 87 | vaccaro@univ-paris1.fr |
| SHS | 34 C | MONSEUR | Danièle | VILLENEUVE D'ASCQ cedex | 03 20 41 64 14 | monseur@univ-lille3.fr |
| SHS | 35 C | BITON | Marlène | FONTENAY AUX ROSES edx | 01 41 13 24 56 | marlene.biton@infonie.fr |
| SHS | 35 C | DELBRACCIO | Mireille | PARIS | 01 55 42 83 13 | delbracc@club-internet.fr |
| SHS | 36 C | LEGER | Jocelyne | CAEN cedex | 02 31 56 62 05 | jleger@mrsh.unicaen.fr |
| SHS | 36 C | SCHMOLL | Patrick | STRASBOURG | 03 88 41 74 74 | schmoll@umb.u-strasbg.fr |
| SHS | 37 C | LACHARME | Jean-Paul | MARSEILLE | 04 91 14 07 68 | lacharme@chess.univ-mrs.fr |
| SHS | 38 C | MEYER | Mireille | AIX EN PROVENCE cedex 2 | 04 42 52 41 41 | meyer@mmsh.univ-aix.fr |
| SHS | 39 C | HIRSCH | Jacky | STRASBOURG | 03 90 24 09 53 | jacky@lorraine.u-strasbg.fr |
| SHS | 40 C | THEBAULT | Claire | TOULOUSE cedex 9 | 05 61 50 36 56 | claire.thebault@univ-tlse2.fr |

Il a osé le faire...

La psychologie de Renaud Dutreil

On savait déjà que le ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat n'avait pas l'heur de plaire à ses fonctionnaires. Mais quelle confiance lui accorder quand il affiche dans un cercle même aussi restreint et ultralibéral que celui de la Fondation Concorde- autant de mépris ? "Les retraités de la Fonction Publique, dit-il, ne rendent plus service à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent." Il ajoute que, pour remédier à la rigidité de la main-d'oeuvre, il faut de la psychologie : "Le problème c'est que les gens sont contents des services publics... Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure, mais sans paniquer mes gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues." Ainsi, explique-t-il, "il y a 1400 corps, 900 corps vivants, 500 corps morts, comme par exemple l'administration des télécoms. Je vais les remplacer par cinq filières professionnelles..." A l'éducation nationale, il faudra prendre des gants avec les enseignants, mais il sera "facile de licencier" dans le "back office" en prenant un cabinet de conseil et en changeant les procès de travail... Une pétition est, d'ores et déjà, lancée sur Internet, demandant sa démission.

<http://www.petitiononline.com/DUTREIL/petition.html>



Octobre
1979
Paris



1995
Paris
Manifestation
nationale
des
personnels
de la
Recherche,
de
l'Enseignement
Supérieur et des
Etudiants



Juin
2003
sur
les retraites

Janvier 2004
Pour une autre
politique
de la recherche
Pour sauver
l'emploi scientifique et
le service public



A Caen...

Manifestation
bordelaise
"Jeunes
chercheurs :
spécimen en danger !"



BRS numéro 400

